

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

11 | JUIN
2026



AHSSEA

**ASSOCIATION HAUT-SAONOISE POUR LA
SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE**

Document communicable DG_COM-MAJ 03/26

SOMMAIRE

• Direction générale	P 5
• Pôle protection de l'enfance	P 14
◦ Centre éducatif Marcel Rozard / Service d'accompagnement 15 des jeunes en semi-autonomie	p15 p17
◦ Service éducatif et social d'accompagnement modulable	p19
◦ Service d'investigation éducative	p23
◦ Service de prévention spécialisée	p26
• Pôle médico social	P 34
◦ Dispositif intégré médico-éducatif	p35
◦ Dispositif d'appui protection de l'enfance / handicap	p37
◦ Service d'éducation et de soins spécialisés à domicile	p39
◦ Centre d'action médico-sociale précoce / Plateforme de coordination et d'orientation	p43
◦ Service d'accompagnement à la vie sociale - Sam	p46
• Pôle famille	P 48
◦ Centre maternel et familial	p49
◦ Médiation familiale	p51
◦ Espace rencontre	p53
◦ Service d'accompagnement des femmes en difficulté / Dispositif insertion jeunes / Auteurs et victimes de violences	p55
• Pôle insertion	P 58
◦ Centre provisoire d'accueil et d'insertion	p59
◦ Point habitat jeunes	p64
◦ Cap emploi	p68

DIRECTION GÉNÉRALE



AHSSEA

DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale met en œuvre la politique associative décidée par le conseil d'administration et le bureau de l'association. Elle assure le lien entre les administrateurs et la direction des établissements et services. Elle assure des fonctions supports et se pose en ressource et en expertise dans les domaines suivants :

- gestion financière, comptabilité et achats
- ressources humaines,
- technique, logistique, immobilier, sécurité, informatique, téléphonie et travaux,
- administration et communication.

Soucieuse de rendre un service de qualité, elle doit en permanence s'adapter aux demandes de la gouvernance, aux attentes des établissements et services et aux sollicitations des partenaires.

Pour l'ensemble des établissements et services les missions de la direction générale sont :

GESTION FINANCE, COMPTABILITE ET ACHATS

Composition de l'équipe	Directrice financière responsable comptabilité comptables aide comptable
<i>Direction financière et gestion financière</i>	Supervision globale et stratégie financière Relation avec les financeurs, l'expert comptable et commissaire aux comptes Elaboration de la partie financière du CPOM, des appels à projets et des demandes de subventions Elaboration des plans pluriannuels d'investissement et suivi des investissements, Elaboration des budgets prévisionnels et suivi des produits de tarification Contrôle de gestion
<i>Comptabilité</i>	Gestion comptable Paiement et suivi des factures Gestion des banques et enregistrements bancaires Réalisation des comptes administratifs et du bilan consolidé
<i>Achats</i>	Procédures d'achats Suivi des commandes et des fournisseurs

La gestion comptable et financière des établissements et services relève de la direction générale, sous la responsabilité de la directrice générale adjointe, en collaboration avec la directrice financière et les directeurs d'établissements et services. Elle doit veiller :

- au respect de la réglementation
- au respect des budgets accordés
- aux contraintes économiques : rechercher le meilleur rapport qualité/prix, d'où une politique réfléchie des achats mutualisés, des investissements, des emprunts
- à l'anticipation et aux analyses prospectives : prévoir à court, moyen et long terme, notamment en matière d'investissements
- à la compréhension et à l'analyse des comptes pour aider à la décision.

RESSOURCES HUMAINES

Gestion administrative du personnel

- administration du personnel
- procédure de recrutement
- établissement des contrats de travail et avenants
- procédures disciplinaires
- gestion des contentieux
- gestion des paies, veille juridique, légale et conventionnelle
- gestion du contrat mutuelle et prévoyance



Suivi des obligations et relation sociales

- élaboration et mise en oeuvre du plan de développement des compétences
- gestion des emplois et des parcours professionnels
- veille à la réalisation à la réalisation des entretiens professionnels et d'activité
- suivi des relation sociales
- mise en oeuvre et suivis des accords conclus
- mise à jour du document unique des risques professionnels

Composition de l'équipe

- RRH
- Responsable paie
- Assistantes RH

La gestion des ressources humaines relève de la direction générale, sous la responsabilité du directeur général et de la directrice générale adjointe, en collaboration avec la responsable des ressources humaines et les directeurs d'établissements et services.

TECHNIQUE, LOGISTIQUE, IMMOBILIER, SECURITE, INFORMATIQUE, TELEPHONIE ET TRAVAUX

Composition de l'équipe	Responsable technique et sécurité Ouvriers d'entretien Chargé d'opération travaux Responsable des systèmes d'information
<i>Gestion technique, sécurité et maintenance</i>	Gestion des dossiers d'assurance Suivi entretien et sécurité des bâtiments Gestion des achats
<i>Travaux et gestion immobilière</i>	Pilotage et supervision des projets immobiliers de construction et de rénovation Suivi administratif des travaux et de l'entretien des bâtiments Gestion et optimisation des dépenses énergétiques
<i>Informatique et téléphonie</i>	Gestion du parc informatique et téléphonie Maintenance et mise en service des équipements informatiques Pilotage des projets informatiques

La gestion des ressources humaines relève de la direction générale, sous la responsabilité du directeur générale et de la directrice générale adjointe, en collaboration avec les directeurs d'établissements et services.

ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

Administration générale

- gestion administrative de la direction générale
- préparation et suivi des dossiers administratifs
- élaboration des dossiers de création ou d'extension des établissements et services
- élaboration des appels à projets
- suivi administratif des demandes de subvention
- suivi de l'évaluation externe
- suivi du classement, de l'archivage et de la destruction
- mise en oeuvre, suivi et veille de l'application du RGPD



Composition de l'équipe

Responsable administrative & communication
Assistante administrative
Apprentie communication

Communication interne et externe

- développement et mise en œuvre de la communication interne et digitale
- création des supports de communication
- suivi et mise à jour du site internet et des réseaux sociaux
- organisation et gestion des événements
- mise en œuvre et suivi du RGPD au sein de l'association

Vie associative

- gestion du secrétariat de la gouvernance et suivi du secrétariat général de l'association
- suivi des obligations statutaires
- constitution des dossiers rédaction et compte rendus des réunions et des instances

La gestion administrative et la communication relèvent de la direction générale, sous la responsabilité du directeur général, en collaboration avec la responsable administrative/communication et les directeurs d'établissements et services.

La vie associative est sous la responsabilité du président de l'association, en collaboration avec le directeur général et la responsable administrative / communication.

Au 31/12/2025, l'équipe de la direction générale est composée de :



20 professionnels



14 femmes



7 hommes

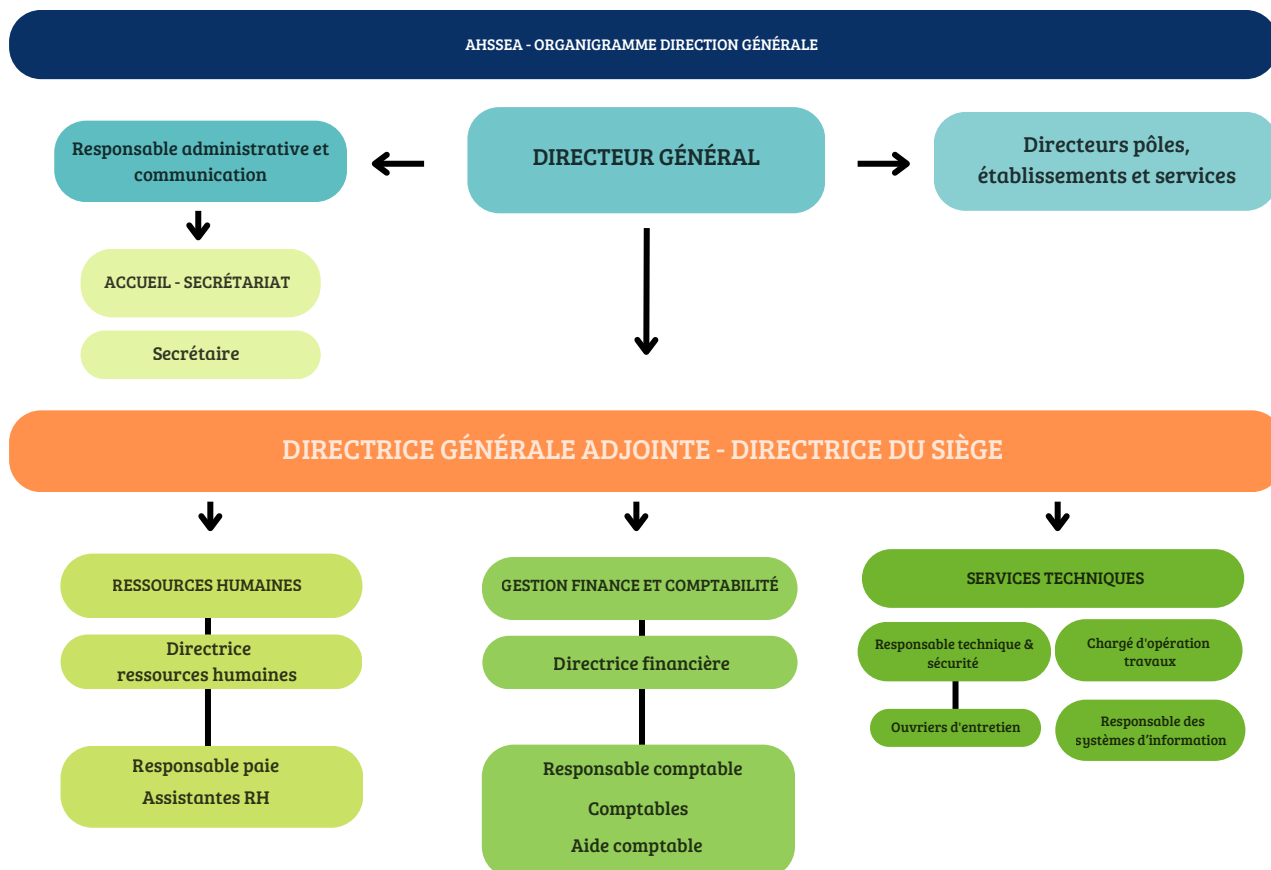


20

Un CDD occupé par une apprentie chargée de communication est sorti des effectifs le 31 août 2025 après trois ans d'apprentissage au sein de la direction générale.

L'âge moyen des salariés de la direction générale est de 49 ans.

Au cours de l'année 2025, 20 salariés ont suivi au total 44 formations de 13 types différents.



ACTIONS REALISEES EN 2025

»» ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES :

- baisse de l'habilitation du SAJES à 28 places
- poursuite du dispositif d'accueil des ukrainiens
- appel à projet O2R : repérage et remobilisation des publics les plus éloignés de l'emploi sur l'ensemble du département
- mise en place d'une 2^{ème} colocation solidaire rattachée au service de prévention spécialisée
- étude concernant la santé mentale des jeunes dans les QPV
- mise en place du pôle d'appui à la scolarité sur la circonscription de Vesoul I ou II
- étude de faisabilité pour un projet de recherche au sein du CAMSP
- travaux sur le renouvellement du CPOM CPAI et sur la transformation de 30 places HUDA en CADA (signature en 2026)
- travaux sur le renouvellement du CPOM SAFED.

»» MODERNISATION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES :

- changement de dossier de l'usager informatisé pour les SESSAD, CAMSP, et SAVS SAM afin d'harmoniser les outils pour le pôle médico-social
- renouvellement de 60 PC du parc informatique et réponses aux besoins supplémentaires
- remplacement de l'onduleur et du switch de la DG, ainsi que du switch du SESAM Lure
- préparation technique en vue du déploiement de la téléphonie IP
- poursuite déploiement du WIFI usagers (maison, pavillon)
- finalisation du déploiement de la vidéosurveillance site de Frotey et ajout de la vidéosurveillance sur le nouveau site de Lure
- finalisation du déploiement du logiciel G-RESERV pour la réservation et le suivi des réservations de véhicules, analyse de l'outil et démarrage des travaux d'optimisation de la flotte automobile
- mise en place d'un groupe de travail sur l'Intelligence artificielle
- réalisation d'un test cybersécurité.

La direction générale continue autant que possible la réalisation d'achats groupés sur le matériel informatique, la téléphonie et le mobilier. Un recensement des besoins a été réalisé par l'ensemble des établissements et services, l'achat du matériel a été pris en charge par la direction générale sur des prix négociés et comparés.

L'AHSSEA a rejoint le groupement d'achat SIED pour les contrats de gaz au 01/01/2025. Des contrats d'électricité ont été négociés de façon temporaire pour permettre en 2026 un rattachement de l'ensemble des contrats au groupement d'achat SIED.

La direction générale a poursuivi les travaux d'audit sur les contrats d'assurances. L'audit a démarré en fin d'année 2024.

Le pôle ouvrier d'entretien regroupant les ouvriers d'entretien d'une partie des établissements et services (DG, CEMR FROTEY, PHAJ, SESSAD, CAMSP, SESAM, SPS, SAFED, CMF, SAVS SAM et CAP EMPLOI) a répondu à 1000 demandes de travaux tout au long de l'année 2025.

»»» RENOVATION DES BATIMENTS DU PARC IMMOBILIER :

- réfection de la terrasse du château
- finalisation des réfections de logements diffus du CPAI
- remise en état d'une partie des bureaux du SAFED / CMF rue baron bouvier à Vesoul
- finalisation du remplacement des fenêtres du bâtiment administratif du CEMR
- nettoyage complet des bouches d'aération du bâtiment A du relais 19
- remise en état d'une trentaine de chambres du PHAJ
- réparation d'une fuite souterraine importante au PHAJ Frotey et réparation de plusieurs fuites au niveau des réseaux dégradés du DIME
- réfection des sols dégradés contenant de la colle avec de l'amiante de certains bureaux du DIME.

»»» PROJETS IMMOBILIERS :

- construction d'un nouveau bâtiment pour le centre éducatif "Marcel Rozard" à Frotey-les-Vesoul, et rénovation du "pavillon". Les travaux ont débuté en janvier 2024 et ont été finalisés fin 2025
- finalisation des études relatives au projet de construction d'une chaufferie centrale bois à Frotey les Vesoul pour un démarrage des travaux début 2026
- poursuite des travaux pour le raccordement du site du DIME à la chaufferie centrale des Rêpes
- poursuite des études de faisabilité pour une rénovation / reconstruction complète du DIME à Vesoul sur le site rue Alexis Muenier, en intégrant l'ensemble des services médico-sociaux
- finalisation des études pour la réhabilitation du bâtiment 2 du PHAJ à Frotey les Vesoul pour un démarrage des travaux en avril 2026
- finalisation des études pour l'aménagement d'équipements sportifs sur le site de FROTEY LES VESOUL pour un démarrage des travaux en début d'année 2026
- déménagement du PHARE de Froideconche dans les locaux des barrèges à Luxeuil
- achat d'un nouveau bâtiment multiservice à Lure regroupant les services SESAM, SAVS SAM et médiation familiale, réalisation des travaux nécessaires (cuisine, cloisonnement pour création de bureaux, sécurité, électricité...), le déménagement a eu lieu en décembre 2025
- achat du bâtiment du CPAI de Lure et démarrage des réflexions et études pour réaliser les travaux d'amélioration nécessaires
- réception des appartements PERIGAL de la résidence Jean Léon à Vesoul et réalisation des cuisines (occupation des logements en janvier 2026).

»»» AUTRES ACTIVITES DE LA DIRECTION GENERALE :

- inauguration des nouveaux bâtiments et 80 ans de l'AHSSSEA
- anniversaire des 40 ans du SAFED
- amélioration de la signalétique de l'ensemble des établissements et services
- poursuite du développement du plan de communication (mise à jour du site internet, présence sur les réseaux sociaux, réalisation de vidéos diverses...)
- poursuite des travaux RGPD et élaboration du formulaire de droit à l'image
- signature et diffusion du contrat d'engagement républicain au sein de l'association
- renforcement des suivis financiers afin d'accompagner au mieux les établissements et limiter les déficits en lien avec l'inflation (suivis budgétaires ciblés, plans d'investissements, plans de financement des projets immobiliers, aide au suivi budgétaire des directions d'établissements...)

- travail sur le bilan social et actualisation de la banque de données économiques et sociales
- élaboration d'une charte d'utilisation des outils numériques et d'une charte d'utilisation des véhicules
- mutualisation de la veille de nuit sur le site de Frotey les Vesoul
- signature de la convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires avec le SDIS
- poursuite de déploiement de G2P pour la réalisation des DUERP et rédaction du bilan annuel CSSCT
- poursuite des évaluations externes des ESMS (CEMR, SAJES, CPH, CADA)
- inspection du CPAI par la DDTESPP
- audit de la CAF sur les habilitations de l'espace partenaire et mise en conformité réalisée.

PROJETS 2026

D'autres projets importants et ambitieux continueront de mobiliser la direction générale en 2026 :

- dématérialisation des factures
- optimisation des dépenses pour faire face à l'inflation et aux restrictions budgétaires
- études sur le renouvellement du serveur (ou externalisation) avec pour objectif la centralisation du stockage de l'ensemble des établissements et services
- finalisation du déploiement de la téléphonie IP
- finalisation du déploiement du WIFI usagers (PHAJ et DIME)
- Mise en place d'un outil de ticketing pour les demandes d'intervention informatiques
- poursuite du renouvellement du matériel informatique
- renforcement de la sécurité informatique (double authentification pour l'accès aux boîtes mail/vpn, étude d'un nouveau type d'antivirus, sensibilisation utilisateur par le biais de mini formations en e-learning etc..)
- mise en place d'un suivi centralisé de la sécurité et réflexion sur la mise en place de marché groupés relatifs aux contrats de maintenance
- poursuite des travaux d'optimisation de la flotte automobile
- finalisation de l'audit assurance dans le but d'optimiser nos contrats (pour un démarrage du nouveau contrat au 01/01/2027)
- poursuite des évaluations externes des ESMS (DIME, SESSAD, CAMSP, SIE, PHAJ)
- poursuite des projets immobiliers en cours (PHAJ, pôle PMS, équipements sportifs, chaufferies centrales, CPAI...)
- déménagement du SESAM Château dans le bâtiment de Lure et du SESAM Fleurier au SESAM Chateau.

PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE



AHSSEA

CENTRE ÉDUCATIF MARCEL ROZARD

Déménagement le 17.06.2025 de l'unité internat de la résidence "la Colombine" vers la maison de l'étang et inauguration le 16 septembre 2025 de 20 chambres pour 24 places en internat ou préparation à l'autonomie avec deux équipes éducatives.

La préparation à l'autonomie était rattachée à l'ex-PEAD, devenu AEMORH. Elle est désormais rattachée à l'internat. Depuis son ouverture fin janvier 2026, le pavillon du chemin des prés, accueille des jeunes en préparation à l'autonomie et permet de rendre l'ensemble des appartements extérieurs qui étaient jusqu'à présent loués à Habitat 70.

Ces changements ont des impacts importants sur la philosophie et l'organisation de nos accueils. Nous avons dû mener une véritable politique du changement auprès de nos équipes, de jour comme de nuit, avec une sécurisation renforcée notamment par de la vidéosurveillance.

Nous bénéficions d'une double habilitation conseil départemental et justice (ASE / PJJ) qui nous permet d'accueillir en internat, sur deux sites (Frotey les Vesoul et Gray), 46 jeunes âgés de 10 à 18 ans ainsi que des contrats jeunes majeurs, d'accompagner 60 mesures d'AEMO RH avec une équipe basée à Frotey les Vesoul et intervenant prioritairement sur le nord et le centre du département de la Haute Saône et d'assurer la mise en place de 650 visites médiatisées – accompagnées ou de fratries à l'antenne de Gray.

En termes d'activité : 153 situations suivies ou accueillies dont 17 jeunes majeurs et 22 jeunes issus de mêmes fratries.

- Sur l'internat : 29 admissions (15 filles – 14 garçons) pour 21 sorties sur l'année 2025 (+8)
- Sur l'AEMO RH : 44 accueils (23 filles – 21 garçons) pour 32 sorties (+12)

A noter que nous avons effectué 9 passages d'AEMO RH en internat et 3 séjours de répit à l'interne de nos dispositifs.

- Activité soutenue également pour l'espace famille qui fait l'objet d'un travail de réécriture du cahier des charges avec le département et nos autres partenaires associatifs.

Pour l'internat classique, nous observons une baisse de l'âge d'arrivée des jeunes qui complexifie la répartition des accueils car très hétérogènes, en termes d'âges et de problématiques (psychiatriques, auteurs, victimes, etc.). A noter également l'accueil de deux jeunes de la PJJ au pénal.

Concernant la préparation à l'autonomie, des futurs jeunes majeurs très démunis, cumulant des problématiques d'abandon et ayant peu de ressources en termes de mobilité et d'insertion. Un gros travail reste à effectuer.

Pour l'AEMORH, également une baisse importante de l'âge d'accompagnement avec des situations familiales très dégradées : nous n'avons jamais réalisé autant de passages de l'AEMORH vers des placements en internat que cette année 2025.

Au niveau RH :

- 6 stages d'immersion ont pu être réalisés sur nos services et 9 stagiaires y ont été accueillis
- 44 journées de formations pour 74 participants ont été mis en place sur cette année 2025.

Année particulière avec ces déménagements successifs pour les jeunes suivis et les personnels qui ont montrés toutes leurs capacités d'adaptation toujours avec le souci du bien être des jeunes accueillis. Nous avons pu recruter cette année des personnels qualifiés : 2 éducateurs spécialisés (issus des apprentissages développés par l'AHSSEA ces deux dernières années) et 2 moniteurs éducateurs, issus d'autres MECS de VESOUL.

L'année 2025 a été riche en évolutions pour le CEMR et son antenne de GRAY :

- transformation de l'offre de service autour de la construction de nouveaux hébergements pour l'ensemble des accueils en internat et en préparation à l'autonomie sur site ou en utilisant des hébergements PHAJ ou FJT. Démarrage en lieu et place du PEAD de l'AEMORH
- consolidation de l'utilisation du DUI et de G-Reserv
- évolution de l'organigramme du pôle protection de l'enfance
- réalisation de l'évaluation externe en décembre 2025.

Tous ces points vont nous amener à affiner et mettre en place de nouvelles procédures et recommandations en prenant en compte nos besoins en termes de ressources humaines autour des demandes de plus en plus importantes de visites médiatisées à réaliser par nos services, de rendez-vous médicaux et psychiatriques hors les murs également, transformant nos pratiques d'internat notamment en termes d'accompagnements et de déplacements.

Prendre en compte ces réalités administratives et éducatives pour l'AEMORH et l'espace famille en garantissant également un suivi logistique de notre bâti par le développement de compétences humaines et de postes adaptés (qualité d'accueil et sécurité).

L'ensemble de ces éléments se déclineront de façon prioritaire et obligatoire par la réalisation du plan d'action faisant suite à l'évaluation externe.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN SEMI-AUTONOMIE

L'habilitation du service sur 2025 a suivi l'évolution des besoins du département en termes d'accueil d'un public MNA, demandant aux équipes et à la direction beaucoup de flexibilité et d'adaptation : passage d'une habilitation de 34 places (1er juillet 2024) à 28 places (1er septembre 2025).

En 2025, le dispositif du SAJES a accompagné 47 jeunes exclusivement de sexe masculin.

Le SAJES a enregistré :

- 15 entrées
- 26 sorties.

La moyenne d'âge des jeunes admis en 2025 est de : 16 ans.

Parmi les 47 jeunes suivis en 2025, nous avons eu à prendre en charge :

- 1 fratrie
- 1 accueil d'urgence d'un jeune de 10 ans.

Nous avons pu suivre 4 jeunes en contrat jeune majeur à la suite de leur majorité.

Nous avons enregistré 9609 journées sur l'année 2025.

Les 28 places habilitées se définiront ainsi en 2026 :

- 24 hébergements à la résidence "la Colombine" + urgence
- 4 hébergements en PHAJ ou relais 19 ou situations particulières d'apprentissage.

Au niveau éducatif :

Le public MNA ne présente pas énormément de problèmes de comportement ingérables, sauf pour ceux qui ont vécu de lourds traumatismes et pour lesquels nous devons renforcer notre prise en charge psychologique.

De nombreuses activités sportives et culturelles proposées aux jeunes accueillis en termes de sorties éducatives mais également d'inscriptions en clubs

En termes d'insertion de nos publics :

De très bons résultats au niveau professionnel (80 % d'apprentis) ou au niveau scolaire (20% répartis en classe UPE2A sur le lycée PONTARCHER et le collège Jacques BREL ou au lycée LUXEMBOURG).

Au niveau des ressources humaines :

Du mouvement cette année au regard des fluctuations de l'habilitation et une adaptation au nouveau fonctionnement lié aux nouveaux types d'hébergement pour les jeunes.

Deux personnels ont réalisé des stages d'immersion et nous avons accueilli trois stagiaires d'école.

Au-delà des séances d'analyse de la pratique qui se poursuivent sous forme de mutualisation entre associations intervenant pour les MNA sur le département, dix jours de formation ont été réalisés pour 10 participants du service.

L'activité du SAJES est directement liée aux positions politiques de notre pays et au contexte mondial et il est de fait difficile de se projeter sur une nouvelle année en termes d'âge d'accueil ou de nombres de jeunes suivis.

Nous garderons une habilitation à 28 places avec cependant une dotation financière à 24 places + 4 places en prix de journée au besoin, plus réaliste par rapport à notre taux d'activité actuel.

Les ressources humaines affectées au service doivent rester les mêmes pour assurer une sécurité aux jeunes accueillis et garantir un accompagnement de qualité.

L'ensemble des jeunes MNA est maintenant hébergés dans nos structures :

- 26 places à la résidence "la Colombine" à FROTEY-LES-VESOUL
- 2 places au relais 19 à PUSEY.

Les appartements diffus ayant été rendus.

La présence de nuit sur l'ensemble des sites de FROTEY-LES-VESOUL est dorénavant mutualisée sur le site principal (salle technique avec 2 surveillants de nuit qualifiés) entre différents services de l'AHSSEA et s'appuie sur un réseau de caméras pour garantir la sécurité des biens et des personnes.

Il faut maintenant apprendre, à travailler pour les personnels et vivre pour les jeunes accueillis, "autrement" dans cette nouvelle configuration plus collective présentant un habitat de qualité.

Ce service fonctionne bien avec une équipe éducative motivée et des jeunes suivis très positifs dans leurs actions.

SERVICE ÉDUCATIF ET SOCIAL D'ACCOMPAGNEMENT MODULABLE

Présentation du Service

Créé en mai 2023, le service éducatif et social d'accompagnement modulable (SESAM) est le fruit de la fusion du service d'action éducative en milieu ouvert (AEMO), du service social prévention (SSP), du dispositif d'action éducative à domicile renforcée (DAEDR), ayant permis la mise en œuvre effective de la mesure unique modulable (MUM). Il connaît en 2025 sa deuxième année pleine d'exercice au sein des 5 sites qui le composent et qui permettent de poursuivre la couverture d'intervention sur l'ensemble du Département, tout en instaurant une réponse territoriale de proximité.

En 2025, les sites sont les suivants, avec un découpage effectué selon les centres médico-sociaux (CMS) de rattachement :

- site FLEURIER à VESOUL (secteur CMS de JUSSEY)
- site ALLIES à VESOUL (secteurs CMS de VESOUL et RIOZ)
- site CHATEAU à FROTEY-LES-VESOUL (secteurs CMS de SAINT-LOUP et LUXEUIL)
- site LURE (secteurs CMS de LURE, HERICOURT, CHAMPAGNEY)
- site GRAY (secteur CMS de GRAY).

L'objectif de la démarche, coconstruite en interne, ainsi qu'avec les services du conseil départemental et notamment l'aide sociale à l'enfance et les juges des enfants, repose sur le déploiement d'une organisation, de moyens et d'outils, propres à permettre une réponse ajustée au besoin de l'enfant et de sa famille, au travers d'une mesure spécifique sécurisant le parcours du mineur accompagné.

Dès lors, la MUM permet l'intervention, à la fois au titre des mesures judiciaires classiques (AEMO), des mesures administratives classiques (AED), des mesures judiciaires renforcées (AEMOR) et des mesures administratives renforcées (AEDR), et ce, avec une possible modulation de la fréquence d'intervention, et le maintien du positionnement d'un seul et même professionnel référent quelle que soit la nature de la mesure et les changements de rythmicité.

Chaque site est composé d'une équipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux, secrétaires, psychologues, chefs de service, au prorata des besoins compte tenu du nombre de mesures par secteur, pour une habilitation globale de 1152 mineurs.

Activité du service en chiffres

En 2024, ce sont 1383 mineurs suivis sur la période annuelle, considérant les rotations et flux des entrées et des sorties, soit une nouvelle et nette baisse par rapport à l'année précédente (1301 en 2024, 1430 sur les données de janvier à décembre 2023).

La moyenne de 916 mineurs suivis par mois, en nouvelle hausse par rapport à l'année précédente (870 en 2024, 857 pour 2023 portant sur une ½ année) confirme une activité inférieure à l'habilitation de 1152 en file active.

La baisse poursuite de la baisse d'activité en 2025 permet d'interroger d'une manière globale une évolution positive des accompagnements et les bénéfiques qui peuvent être ceux apportés par la mise en œuvre de la MUM au travers de la modularité de l'intervention. Cette dernière permet d'apporter une réponse adaptée aux mineurs et leur famille, sans rupture de parcours, ainsi que compléter une évaluation en amont permettant d'orienter plus justement les familles.

La sous-activité par rapport à l'habilitation est donc de nouveau constatée sur l'ensemble des sites en 2025. Elle est cependant à mettre en corrélation avec la suractivité au titre de l'exercice de mesures renforcées, toujours en hausse.

Le nombre moyen annuel de mesures renforcées en 2025 est de 248 mesures, pour 200, soit de nouveau en hausse (234 en 2024). Ce chiffre est en constante augmentation depuis 2 ans. L'intervention nécessite une adaptation des professionnels avec un ajustement, en accord avec les autorités, pour un positionnement en classique, sous contrôle des priorisations, de situation de danger. Compte tenu de la nécessité du respect de ratio du nombre de mesures par travailleur social, et la suractivité en renforcé, l'état de fait au-delà du prévisionnel et des capacités du service à ce titre, engendre nécessairement des listes d'attente à sécuriser, d'autant que les vacances de postes demeurent au sein d'un contexte de secteur à flux tendu.

La possible modulation a permis en 2025, 196 changements de rythmicité et de natures de mesures, formalisés par des avenants validés par le département ou le juge des enfants, avec toujours le positionnement des responsables légaux. Ces changements représentent 151 changements de rythmicité (soit 70%) et 45 changements de nature de mesures. Par ailleurs, la MUM permet aux professionnels d'intervenir de manière plus soutenue sur un temps relativement court sans nécessité d'une formalisation d'écrit ou d'un changement d'intervenant, afin de sécuriser une situation et d'être au plus près du besoin identifié.

Comme pour l'année dernière au SESAM et les années précédentes au sein du SAEMO, du SSP et du DAEDR, la majorité des mesures provient de la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour 73% (73% en 2024, 72% en 2023).

Les motifs d'intervention premiers demeurent identiques également, à savoir les carences éducatives et affectives pour 61%, bien qu'en légère baisse, (65% en 2024, 76% en 2023). Cet item représente une catégorie large regroupant plusieurs critères qui nécessitent de déployer les compétences élargies de l'ensemble des profils des professionnels. Il est à noter en 2025, une part plus importante des mesures dont le motif d'intervention est caractérisé par le conflit parental ou les violences intrafamiliales, pour 48% (43% en 2024).

L'âge avait évolué par rapport aux constats des années précédentes au sein du SAEMO, du SSP et du DAEDR, et posait, en 2023, une quasi-équivalence avec majorité d'accompagnement des 6-10 ans, 10-13 ans et 13-16 ans d'une part, et d'une quasi-équivalence minoritaire des 3-6 ans et 16-18 ans.

Comme l'an dernier, l'accompagnement des 6-16 ans demeure majoritaire et représente 67% des mineurs accompagnés (70% en 2024). Rappelons qu'en 2023, il s'agissait d'une quasi-équivalence entre des 6-10, 10-13, 13-16 ans, majoritaire par rapport à une quasi-équivalence entre les 3-6 et 16-18 ans.

En 2025, ce sont 4 contrats jeunes majeurs pour les plus de 18 ans comptabilisés cette année, en donnée constante d'année en année. (5 en 2024, 3 en 2023).

A l'image de l'analyse par site, 2024 marque à nouveau une prédominance des mesures judiciaires, tant classiques (AEMO) que renforcées (AEMOR).

Intervention éducative et partenariat

En 2025, la dynamique s'est poursuivie quant à l'élaboration de projets éducatifs individuels et collectifs, permettant de renforcer la participation des mineurs et de leurs parents, et de mettre au travail les différents axes éducatifs répondant à la mission et au périmètre de l'intervention.

Le partenariat, en tant qu'axe fort pour le service, a continué de se renforcer. Des groupes d'échanges et d'élaboration entre professionnels de différents horizons et différentes institutions se sont réunis au cours de l'année, afin de permettre un partage de savoirs, de compétences, ainsi que l'interconnaissance et le développement des pratiques d'intervention.

A ce titre, des ateliers "compétences psycho-sociales, animés par des professionnels formés par l'organisme de promotion santé, ont permis, à raison de plusieurs séances par an, de renforcer les compétences des mineurs et de leur famille, ainsi que leurs ressources personnelles et relationnelles, et de valoriser leur capacité à mener un projet.

Sur le principe de séances mensuelles, un atelier d'expression, en partenariat avec les ateliers du Mesclun, au bénéfice de mères ont permis de développer les compétences en matière d'écriture et d'expression, de verbalisation et corporalité, et de régulation émotionnelle dans une meilleure maîtrise de soi et renforçant ainsi les conditions d'un accompagnement parental plus ajusté et durable.

Le SESAM a vu naître, au sein du site des ALLIES, un nouvel espace dédié aux familles, baptisé "Ces Ames d'Enfants", se voulant plus contenant pour les enfants, tant pour réaliser des activités éducatives que pour mettre en œuvre des projets éducatifs innovants.

Dans cet espace, ont pu être déployés des ateliers de shiatsu, en conventionnement avec une professionnelle qualifiée, permettant le travail sur l'estime de soi, ainsi qu'un projet de "parole aux pères" offrant un espace d'expression encadré par les professionnels relatif à la parentalité. Un projet artistique a également permis aux mineurs de développer des compétences valorisées par une exposition en présence des parents.

L'objectif de tels projets et actions reposent sur l'accès pour les mineurs et familles à des espaces permettant de développer des compétences sociales, de renforcer l'ouverture et la socialisation, ainsi que l'autonomie, la pair-aidance, mais également de privilégier l'opportunité de développement créatif, de valorisation des compétences de chacun. Il s'agit de découvrir l'enfant et certains parents dans un autre environnement.

Pour les professionnels, il s'agit d'accéder à l'observation d'interactions, des capacités à la mise en lien et de travailler des points spécifiques dans une configuration parfois plus ludique ou innovante.

La diversité des supports éducatifs permet l'ajustement d'une réponse adaptée aux besoins de l'accompagnement.

Bilan 2025 et perspectives 2026

Après deux années pleines d'exercice, suite à la création du SESAM en 2023 et la mise en œuvre de la mesure unique modulable, les enjeux forts de ce projet d'ampleur, relevant de la continuité du parcours de l'enfant, et l'intervention par un même professionnel lors d'un changement de rythmicité (classique/renforcé et inversement) ou de nature de mesure (judiciaire/administratif et inversement) demeurent présents.

Les constats relatifs à l'activité offrent de nouveau une clé de lecture favorable par une baisse des mesures en attente, et une sous-activité globale relevant de l'hypothèse d'un accompagnement se voulant davantage ajusté et adapté aux besoins des mineurs et leur famille, dans l'instant et sur la durée.

Ces éléments sont toutefois à mettre en corrélation avec une suractivité au titre de l'intervention en renforcé venant fortement impacter la charge d'activité, et obligeant à un pilotage très ajusté de l'activité pour répondre à la fois à la sécurisation des mesures dans des contextes de dangers des mineurs, et au respect du ratio de nombre de mesures par professionnel.

Ils sont également à mettre en corrélation avec les conséquences directes de la sectorisation et des différences qui en découlent en termes d'activité et de besoins. Les vacances de postes demeurent, même si elles doivent être mises en lien avec la sous-activité globale, et se posent différemment d'un site à l'autre.

L'articulation avec les partenaires et mandants, au travers des commissions et des comités techniques permet de fluidifier la gestion des situations des mineurs et de sécuriser les priorisations.

Pour 2026, les axes de travail posés par l'évaluation externe définiront les orientations à maintenir, notamment au travers des espaces collectifs de réflexion, élaboration, amélioration, ainsi qu'au travers, tant des ateliers pluridisciplinaires et partenariaux mis en œuvre par les sites, que des groupes de travail transversaux déployés au sein du pôle protection de l'enfance.

Le cap 2026 posera un redéploiement en vue d'une optimisation des fonctionnements, d'une réponse adaptée, tant sur le plan fonctionnel, organisationnel, qu'éducatif, aux différentes spécificités des territoires, et qui se combinera avec les déménagements effectifs ou amorcés de trois des équipes du service.

L'inscription pleine et entière du SESAM dans le cadre de la démarche d'amélioration continue se poursuivra dans la dimension de transversalité inscrite et à renforcer, découlant de la dynamique du pôle protection de l'enfance.



SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

Présentation du service : habilitation, missions et objectifs

Le service d'investigation éducative est mandaté par le juge des enfants pour réaliser des mesures judiciaires d'investigation éducative d'une durée de 6 mois.

La mission du service est de :

- recueillir et analyser des éléments sur la situation scolaire, familiale, sanitaire, sociale et éducative du mineur et de sa famille,
- évaluer et nommer les potentialités d'un danger pour le mineur,
- identifier les difficultés et ressources de ce dernier et de sa famille,
- évaluer les capacités d'évolution des parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives,
- formuler toutes propositions adaptées afin d'apporter une aide à la décision du juge des enfants.

Habilité par le ministère de la justice et financé par la protection judiciaire de la jeunesse, pour 45 mesures soit 70 mineurs par an. Il s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance, ayant vocation à intervenir pour les mineurs de 0 à 18 ans.

La mesure est menée par une équipe pluridisciplinaire composée de :

- deux travailleurs sociaux à temps partiel,
- une psychologue à temps partiel,
- une secrétaire à temps partiel,
- un chef de service à temps partiel,
- sous la responsabilité de la direction de pôle.

Elle appelle l'intervention de nombreux partenaires pour garantir la prise en compte de toutes les dimensions de la vie de l'enfant et de sa famille.

Des temps clés du déroulement de la mesure accompagnent les entretiens au domicile et sur l'extérieur : l'accueil institutionnel, le rendez-vous d'histoire familiale, la pré-synthèse, la synthèse, le dépôt du rapport éducatif et du rapport clinique, l'audience de fin de mesure.

Activité du service

En 2025, 87 mineurs ont été pris en charge (56 en 2024, 65 en 2023), avec un nombre d'entrées particulièrement élevé au mois de janvier, mars et mai.

L'activité 2025 est donc nettement supérieure à l'habilitation, contrairement aux deux années précédentes au cours desquelles l'habilitation n'avait pas été atteinte, en 2023 et particulièrement en 2024. Cette hausse de l'activité a pu s'expliquer par un besoin plus marqué des Juges des Enfants d'obtenir une investigation avant ordonnance de mesure éducative. Elle a nécessité un accord de financement exceptionnel de l'autorité de contrôle et de tarification, ainsi qu'une nouvelle adaptation de l'équipe pour poursuivre un travail de qualité malgré la charge de travail et dans un contexte RH particulier.

En effet, le service a connu le départ de la psychologue, non remplacée durant les 4 derniers mois de l'année, ainsi qu'une absence longue durée d'une des éducatrices, et le départ de la seconde. Des remplacements ont permis de pallier assez rapidement ces absences, hormis pour la psychologue, non remplacée au 31 décembre 2025.

La dynamique collective a pu être maintenue, et ce en l'absence d'une pièce maîtresse reposant sur l'apport clinique, faisant partie intégrante de la dimension pluridisciplinaire de la MJIE.

Cette année encore, les carences éducatives constituent le principal motif d'intervention, cependant, à nouveau en baisse par rapport à l'année dernière (37% en 2025, 40% en 2024, 49% en 2023), et suivies une nouvelle fois de près des violences intrafamiliales en nette augmentation à nouveau cette année (36% cette année, 31% en 2024, 23% en 2023). Il est à noter que l'addiction des parents est un motif plus prégnant cette année (12,5% en 2025, 4% en 2024), alors que les motifs de violences sexuelles et de déscolarisation sont en baisse.

Secteur géographique et âge des mineurs

Le service intervient sur l'ensemble du département de la Haute-Saône, et majoritairement sur les secteurs de GRAY, VESOUL, et LURE, en 2025, qui représentent à eux seuls 58% de l'intervention. Le secteur de GRAY est nettement majoritaire en 2025, alors que le secteur d'HERICOURT, fortement représenté en 2024, correspond cette année, au secteur le moins représenté. Comme en 2024, l'intervention a été réalisée sur l'ensemble du territoire à nouveau cette année.

L'âge moyen des mineurs accompagnés en 2025 est de 8,28 ans, identique à l'année dernière (8,85 en 2024, 7,11 ans en 2023, 9,77 ans en 2022). Les mesures ont à nouveau principalement concerné les enfants de 3-13 ans pour une même proportion qu'en 2024 (63% en 2025, 62,5% en 2024). En 2025, les autres tranches d'âge sont représentées de manière sensiblement identique, hormis les 16-18 ans qui représentent 3 mineurs, eu égard à la fin d'accompagnement en protection de l'enfance à majorité.

Propositions du service en fin de mesure

Pour à peine moins de la moitié des situations, les propositions de service ont consisté en un accompagnement éducatif en milieu ouvert, sous mesure judiciairisée (46% en 2025, 57% en 2024). Elles restent, comme chaque année, la proposition majoritaire du service.

Cette année, 16% des propositions correspondent à un non-lieu à assistance éducative et ont été suivies par le juge des enfants. Cette donnée est à nouveau en baisse pour 2025 (20% en 2024, 25% en 2023).

Évènements majeurs

L'équipe pluridisciplinaire aura été marquée, en 2025, par une stabilité de l'encadrement, mais le départ, non remplacé au 31 décembre et après 4 mois d'absence, de la psychologue, puis d'une éducatrice en fin d'année, et une absence longue durée de la seconde travailleuse sociale. Ces mouvements du personnel n'ont pas entaché la qualité de travail et le rythme d'activité en suractivité cette année.

En effet, 2025 marque une hausse de l'activité, avec 87 mineurs, bien au-delà de l'habilitation de 70 mineurs en année civile, alors que 2023 et notamment 2024 présentait une activité en-deçà de l'habilitation.

L'année a été marquée par la poursuite de la dynamique collective et de l'apport partenarial, au travers des rencontres inter-institutionnelles organisées par le service, permettant retour d'expériences, partages, complémentarité, et réflexions interdisciplinaires.

Perspectives 2026

L'évaluation externe en octobre 2026 marquera les jalons de la 5ème année d'exercice du service.

Elle posera les objectifs relatifs à des temps de travail en équipe, l'ajustement des pratiques, la formalisation de procédures, l'innovation et la mise à jour quant aux outils éducatifs.

La dynamique d'équipe nouvelle sera un point constitutif en 2026, avec l'arrivée de nouveaux professionnels en remplacement de départs ou en lien avec la réorganisation interne : psychologue, éducatrice, secrétaire, et le déménagement du service.

La transversalité au sein du pôle protection de l'enfance sera poursuivie au travers des groupes de travail d'ores et déjà mis en œuvre et auxquels participe le SIE.

SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Présentation du service et ses missions

La prévention spécialisée est une action éducative intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance, au titre du code de l'action sociale et des familles.

En 2025, les territoires d'intervention du service de prévention spécialisée demeurent inchangés. Il s'agit des quartiers prioritaires de la politique de la ville de GRAY, LURE, HÉRICOURT, et VESOUL, bien que ce dernier ait connu un agrandissement de son périmètre.

Sans mandat nominatif, la prévention spécialisée s'exerce selon les principes d'anonymat et de libre adhésion. De ce cadre d'intervention, découle une nécessaire temporalité permettant aux éducateurs de se faire connaître auprès des jeunes et au sein des quartiers et de créer une relation de confiance nécessaire à la qualité de l'accompagnement. "L'aller-vers" demeure l'essence même de la démarche d'intervention et participe à la réponse nécessaire aux pratiques de la prévention spécialisée.

Elle a pour mission de prévenir les risques de marginalisation et d'inadaptation sociale de la jeunesse par la mise en œuvre d'un accompagnement éducatif individuel, en direction des groupes ou en organisant des actions collectives. Cet accompagnement prend en compte le jeune en situation, dans son groupe d'appartenance, dans son milieu de vie, et vise à favoriser sa scolarisation, son insertion.

Le partenariat demeure un incontournable dans la mise en œuvre des actions et l'accompagnement de qualité des jeunes.

L'équipe est composée de 7 travailleurs sociaux dont l'un partage son temps de travail pour la fonction de coordonnateur d'équipe, une secrétaire et la directrice de pôle en lien hiérarchique direct.

L'activité en chiffres

En 2025, ce sont au total 386 personnes accompagnées par le service (324 en 2024, 279 en 2023), au sein des quatre antennes, soit marquant une hausse de 62 personnes accompagnées. L'activité du service est donc en hausse constante ces dernières années (+45 entre 2023-2024, +39 entre 2022-2023), eu égard à l'expertise qui est la sienne, et aux besoins repérés, ainsi qu'aux déploiements de projets et dispositifs.

Comme l'année précédente, quelle que soit l'antenne, le public masculin reste majoritaire (73% des 12-21 ans).

Comme l'an dernier, la part majoritaire du public masculin âgé de moins de 21 ans est d'autant plus marquée pour l'antenne d'HERICOURT (87% en 2025, 81% en 2024), par quasi-équivalence à LURE (85% en 2025, 68% en 2024) puis à VESOUL (73% en 2025, 69% en 2024) ; alors que GRAY compte à peine plus de garçons accompagnés que de filles pour cette tranche d'âge (54% en 2025, 58% en 2024).

Le public cible des jeunes de moins de 21 ans demeure majoritaire. Si une hausse avait été marquée en 2024, il est constaté cette année, un retour aux données précédentes (62% en 2024, 55% en 2023). Les explications sont multifactorielles et dépendent des spécificités des territoires et de leurs besoins, ainsi que des projets mis en œuvre, parfois dans une dimension intergénérationnelle avec un travail sur la parentalité notamment, mais également eu égard aux générations qui se succèdent avec la nécessité de retravailler constamment les pratiques pour de nouvelles accroches.

En 2025, comme chaque année, et compte tenu des missions du service, les principales problématiques sont caractérisées par l'accompagnement liées à la scolarité, ainsi qu'à la recherche d'un soutien moral mais également de loisirs comme outil éducatif et support à la relation. D'autres problématiques sont constatées selon les tranches d'âge, telles que familiales, administratives, financières, liées au comportement. Tout outil éducatif devient support à la mise au travail de cet accompagnement global.

A VESOUL

En hausse, 209 jeunes accompagnés sur l'année (158 en 2024), soit 80 jeunes en moyenne chaque mois (80 en 2024, 71 en 2023), avec 53 nouveaux jeunes sur l'année (46 en 2024, 56 en 2023).

Une hausse de l'activité est constatée en juin, comme l'an dernier, en raison des activités extérieures de saison et d'évènements sur le quartier à cette période. Une fois encore, une baisse de l'activité est constatée durant l'été en raison des départs en vacances des jeunes et des activités qu'ils ont en autonomie. L'intervention maintenue sur la période estivale est rendue possible par l'intervention d'un binôme éducatif complété du temps partiel éducatif, permettant le roulement de la pose des congés. Comme chaque année, la dynamique d'une reprise d'activité intense à la rentrée de septembre est constatée en lien avec la remobilisation des jeunes sur le volet scolaire et de l'emploi.

En 2025, au sein des 209 personnes accompagnées au total, dans une démarche éducative collective et/ou individuelle, ce sont 61%, soit 127 jeunes âgés de 12 à 21 ans, dont 73% de garçons.

A LURE

En légère baisse, 31 jeunes accompagnés sur l'année (40 en 2024), soit 13 jeunes en moyenne chaque mois (15 en 2024, 25 en 2023) par l'éducateur seul en poste sur cette antenne. En hausse, le contact de 21 nouveaux jeunes sur l'année (11 en 2024, 12 sur la ½ année 2023).

Comme l'an dernier, la baisse de fréquentation globale semble pouvoir s'expliquer par un changement de population sur le quartier et le départ de certains jeunes et familles dans les départements limitrophes ou région Rhône-Alpes. Néanmoins, la rencontre et l'accompagnement de nouveaux jeunes marquent des mouvements constants en termes de dynamique.

L'activité reste relativement stable tout au long de l'année, avec de légères hausses de fréquentation notamment en mars. La baisse de l'activité sur le mois d'août correspond à la période de congés du seul éducateur en poste sur cette antenne.

En 2025, au sein des 40 jeunes accompagnés au total, dans démarche éducative individuelle et/ou collective ce sont 85%, soit 27 jeunes, sont de 12-21 ans, avec une majorité de garçons (85%).

A HÉRICOURT

En constante, 57 jeunes accompagnés sur l'année (57 en 2024), soit 22 jeunes en moyenne par mois (24 en 2024, 21 en 2023), avec le contact de 28 nouveaux jeunes sur l'année (46 en 2024, 55 sur le ½ année 2023 en raison du relancement de l'activité après plusieurs mois de vacances de postes).

Ces données sont à considérer au sein et d'une période avec contexte RH ne permettant pas d'évaluer l'activité sur un tiers de l'année. Une hausse de l'activité est constatée en mars avec une stabilité de l'activité tout au long de l'année.

En 2024, au sein des 57 personnes accompagnées au total, au titre d'une démarche individuelle et/ou collectives, ce sont 40%, soit 23 âgées de plus de 21 ans, avec une nette majorité de garçons (87%).

A GRAY

En hausse, 104 personnes accompagnées sur l'année (69 en 2024), soit 20 jeunes en moyenne par mois (24 en 2024, 23 en 2023) par l'éducatrice seule en poste sur l'antenne.

Le nombre de personnes accompagnées intègre la dimension spécifique de la continuation du projet parentalité mobilisant des familles, au-delà des accompagnements directs individuels et collectifs.

Une hausse de l'activité est constatée en décembre en raison des sollicitations multiples à la fois en individuel, groupes et via les partenaires, combinées à la réalisation de 3 chantiers bénévoles sur ce même mois. La baisse de l'activité sur le mois d'août correspond également à la période de congés de la seule éducatrice en poste sur cette antenne.

En 2025, au sein des 104 personnes accompagnées dans une démarche éducative collective et/ou individuelle, ce sont 42%, soit 44 jeunes de 12-21 ans, avec une légère majorité de garçons (54%).

Actions éducatives phares de 2025

Projets portés en inter-antennes ou communs aux 4 antennes :

En inter-antennes ou en projets communs déclinés par antenne, différentes actions ont été menées, permettant, outre la mise en œuvre de leurs objectifs éducatifs spécifiques, l'ouverture sociale et la rencontre entre pairs, ainsi que pour l'équipe, la dynamique de service.

L'ensemble des antennes a participé au projet de la découverte des institutions de la République. Initié au niveau local en 2024 avec la visite du conseil départemental de Haute-Saône et la visite de la préfecture de Haute-Saône, ainsi que les mairies respectives, c'est au niveau régional que s'est poursuivi le projet en 2025. 16 jeunes ont visité le conseil régional ainsi que le Sénat au titre d'un séjour à visée éducative, citoyenne et de découverte à PARIS. Sur ces deux années, ce sont 23 jeunes, en mixité, âgés de 15-18 ans qui ont pu s'enrichir des apports éducatifs de cette action.

Projet phare du service depuis 8 ans, les chantiers éducatifs ont à nouveau permis aux jeunes de s'engager dans une démarche citoyenne et de 1^{er} emploi au sein des 4 QPV. Au total, en 2025, ce sont 11 chantiers (15 en 2024) qui ont bénéficié à 34 jeunes (38 en 2024) pour 1011,50 heures de travail (827 en 2024).

- A VESOUL : 20 jeunes pour 4 chantiers pour 333 heures
- A LURE : 3 jeunes pour 2 chantiers pour 142 heures
- A HERICOURT : 2 jeunes pour 1 chantier pour 71,50 heures
- A GRAY : 9 jeunes pour 4 chantiers pour 465 heures.

Ces chantiers ont consisté à repeindre des couloirs de caves ou espaces communs d'immeubles du quartier, du bâti extérieur au sein du quartier, de locaux de partenaires, d'assurer le ramassage de déchets ou d'effectuer du désherbage. L'ensemble des dimensions éducatives en termes de respect des règles, ponctualité, savoir-être, mixité, sociabilisation, démarche de responsabilisation et citoyenne, inscription dans un processus de financement du permis de conduire sont mis au travail. Comme pour toute action, la mixité est mise au travail. En 2025, 23 garçons et 11 filles, âgés de 15-21 ans ont pu œuvrer ensemble au titre de cette action. Cette action est travaillée avec l'intervention et le partenariat étroit des entreprises d'insertion, NOVEO, **HMS**, et le bailleur social, Habitat 70.

Les antennes ont également accompagné des jeunes au forum santé à VESOUL, au forum des métiers du social et médico-social à VESOUL, au forum UNICEF et au forum INCLUSION. Au total, ce sont 28 jeunes, en mixité, qui ont eu accès à ces apports éducatifs et d'ouverture sociale. Le service a également tenu un stand pour présenter et valoriser le métier d'éducateur de rue.

Selon les antennes, la présence incontournable aux assemblées générales des différents partenaires, ainsi qu'aux conseils citoyens a pu de nouveau être effective. La place du service au sein de ces instances est primordiale pour apporter la connaissance du quartier et des habitants, favoriser les liens avec les différents acteurs, soutenir les projets et apporter une expertise de terrain.

A VESOUL

La diversité des supports éducatifs a permis de construire avec les jeunes différentes actions collectives et sorties éducatives, ayant permis, en 2025, à 112 participants de s'investir et de bénéficier d'un accompagnement à ce titre. Les accompagnements individuels vont de paires avec la démarche collective, pour assurer une intervention complète et ajustée.

Le partenariat avec l'éducation nationale s'est renforcé en 2025 au travers de la présence des éducateurs au sein même du collège, durant les temps de récréation, de façon hebdomadaire, outre la poursuite des actions spécifiques telles que le mentorat et accueil au sein d'alternatives à l'exclusion.

De même, le partenariat avec la mission locale s'est poursuivi au travers de la permanence hebdomadaire au local assurée par cette institution au sein du SPS et la présence de l'éducateur à certains entretiens dans la démarche d'accompagnement et de soutien éducatif. Ce sont 20 jeunes concernés pour l'année 2025.

Le partenariat avec le centre social s'est également poursuivi permettant notamment la participation à l'atelier éco-citoyen, l'action sapins participatifs, action boîte de Noël, et tout particulièrement les liens réguliers et indispensables à la dynamique du quartier.

Avec ce partenaire, une nouvelle action subventionnée, "Dépasse-toi, ne sois pas dépendant" a été co-construite en 2025, portée par le SPS et mobilisant 17 partenaires au bénéfice de 140 jeunes. Au travers d'une journée de prévention sur les addictions, les jeunes ont pu participer à un parcours de découverte de différents stands tenus par un binôme d'associations sportives et structures de santé, pour découvrir différentes activités sportives tout en étant sensibilisés aux dangers des addictions de toutes natures.

La fête de quartier, ainsi que la fête de la famille, portées par ce même partenaire, ont à nouveau permis au Service de prendre part à l'organisation et la réalisation d'événements majeurs et fédérateurs, permettant le contact avec les habitants et les jeunes.

En 2025, le service a développé un partenariat avec la CPTS permettant la réalisation de groupes de paroles et ateliers à thèmes, ½ journée par trimestre, réunissant pour l'année 25 jeunes, en mixité.

COLOCATIONS SOLIDAIRES

En 2025 une 2^{ème} colocation solidaire a vu le jour sur le QPV de VESOUL. Pour mémoire, c'est en fin d'année 2024 que naissait le nouveau dispositif de colocation solidaire, au travers de l'accompagnement éducatif de 3 colocataires et la gestion locative du bien support. En 2025, ce sont au total 6 jeunes, en mixité, âgés de 18-28 ans qui sont accompagnés par le service. Le concept doit permettre ces 6 jeunes étudiants de poursuivre leurs études dans des conditions décentes à moindre coût, en contrepartie d'un engagement bénévole sur le quartier. Ce bénévolat consiste en de l'aide aux devoirs, de l'appui à l'encadrement de loisirs, l'aide aux animations, la distribution alimentaire auprès d'associations caritatives, la participation à des groupes de paroles, ainsi qu'aux événements organisés sur le quartier, la participation à des forums, la mise en œuvre d'actions de partages. Pour le service, ce sont, en 2025, 154 heures d'accompagnement éducatif, 42 heures de gestion locative, et 4 conseils de la vie sociale.

A LURE

En 2025, s'est de nouveau tenue, en lieu et place de la fête de quartier, l'action "repas partagé" qui a permis l'investissement du service en proximité avec les différents partenaires et habitants, qui, de toutes diversités ethniques, se retrouvent autour d'un repas traditionnel à partager. Différentes activités extérieures éducatives, notamment avec le partenaire privilégié des FRANCAS ont pu être organisées, ont mobilisé 25 jeunes, donnant l'accès notamment à la dimension sportive et nature. Ces actions permettent de nourrir la relation éducative et les axes de travail des accompagnements individuels des jeunes.

Un ciné-débat, en partenariat avec l'éducation nationale, la ville et le cinéma Méliès ont également permis de mobiliser les jeunes sur la thématique du harcèlement scolaire.

L'intervention au collège s'est poursuivie par une présence hors enceinte de l'établissement, et le partenariat s'est renforcé en fin d'année dans le cadre d'un accompagnement conjoint de jeunes et de familles.

Le service a participé activement aux petits dej' des partenaires, organisé par le centre social, permettant de réunir mensuellement les différents acteurs et partenaires.

A HÉRICOURT

En 2025, le partenariat étroit s'est poursuivi avec la mission locale au travers de d'une permanence mensuelle au local, mise en place en 2024 afin de renforcer l'orientation des jeunes et ainsi que l'accompagnement conjoint.

Sur le même principe, une permanence mensuelle au local avec le dispositif O2R voit le jour pour permettre la rencontre de nouveaux jeunes pour le service et l'orientation de jeunes par le service dans le dispositif, ainsi qu'un accompagnement complémentaire.

La fête du quartier, ainsi que la foire de l'Ascension ont permis au service d'être présent auprès de différents partenaires, offrant le contact et la rencontre avec les jeunes et habitants du quartier, ainsi que de renforcer le partenariat avec le Centre Social au travers de la tenue d'un stand d'activités.

Le partenariat avec le centre social a pu, en 2025, se traduire par la participation du service au titre de l'action des chantiers jeunes portés par le centre, permettant de faire connaître le service de prévention spécialisée à de nouveaux jeunes et de créer du lien.

La présence du service à la soirée concert de la chorale du collège en présence de 300 personnes a été l'occasion d'aller à la rencontre de nouveaux jeunes et habitants, ainsi que d'offrir une visibilité d'intervention tout en consolidant le commencement d'un partenariat avec l'établissement.

Cette année des activités et sorties éducatives ont permis de mobiliser 12 jeunes et de mettre en place une action collective à destination des familles en présence de 32 participants dont 11 jeunes directement accompagnés par le service et 6 participants de l'antenne de VESOUL. Ces supports permettent de renforcer tant l'accompagnement que la relation éducative, permettant l'intervention en collectif, outre les accompagnements individuels.

A GRAY

Le projet parentalité, initié en 2022, s'est poursuivi chaque année, pour mobiliser, en 2025, 15 familles grayloises représentant 63 bénéficiaires. Les outils et supports éducatifs variés au titre de 38 actions spécifiques ont permis un accompagnement mettant au travail les valeurs interculturelles et le partage intergénérationnel, renforçant les liens sociaux et familiaux et étayant la parentalité. Outre l'accompagnement du quotidien dans le cadre de ce projet, des chantiers bénévoles, une sortie famille, une journée des mamans, ainsi que des temps collectifs et **sorties** éducatives extérieures ont permis la mobilisation des jeunes/familles, ainsi que la poursuite de l'alimentation de la cagnotte participative permettant une part d'autofinancement, ainsi que le renforcement du pouvoir d'agir.

En parallèle, outre les accompagnements individuels, et les actions du projet parentalité, des sorties éducatives collectives culturelles ont bénéficié à 20 jeunes et 7 mamans.

En 2025, le service était présent au titre des manifestations annuelles de la fête du quartier et du marché de Noël au cours duquel les jeunes ont confectionné des plats culinaires et tenu un stand de vente.

La thématique de la cuisine du monde au travers du partenariat avec l'école primaire a également permis à 6 jeunes de confectionner des plats culinaires proposés la vente et de s'investir dans l'animation de plus jeune le temps d'un journée conviviale et festive.

Le partenariat avec le collège et le lycée s'est poursuivi au titre des actions d'alternative à l'exclusion ou de l'accompagnement conjoint de jeunes.

Dans cette dimension d'accompagnement conjoint, le partenariat avec le CMS au titre de situations individuelles s'est également poursuivi en 2025, ainsi qu'avec France services, le Centre Social, la mission locale et ADV compétences. Le service a de nouveau participé activement aux **Conseils Citoyens** et assurer un partenariat étroit et quotidien avec la médiatrice sociale.

Outre les chantiers éducatifs, ce sont, en 2025, 10 chantiers bénévoles mis en œuvre avec la mobilisation de **24 jeunes, en mixité**, offrant aux jeunes l'occasion d'un engagement fort de sens sur leur quartier, et la fierté d'une participation citoyenne valorisante.

PROJET SANTE MENTALE DES JEUNES EN QPV

Porté par le service, le projet mis en œuvre par un prestataire intervenant en tant que chargé de mission pour l'élaboration d'un diagnostic de terrain a permis la rencontre de la réalisation d'entretiens individuels ou collectifs d'animateurs jeunesse et référents famille des centres sociaux, adultes relais, élus locaux et agents, représentants locaux des CPTS, personnels des établissements scolaires, missions locales, centres médico-sociaux, associations présentes sur les quartiers. Le compte-rendu du diagnostic territorial permettra de dégager des thématiques de travail, et des pistes et orientations pour agir au titre de la santé mentale des jeunes dans les QPV.

PERSPECTIVES 2026

L'année 2025 a confirmé les spécificités territoriales des 4 antennes et la nécessaire articulation des enjeux dans une dimension globale de service.

L'intervention doit constamment combiner un accompagnement individuel des jeunes, une approche collective à mettre en œuvre, des actions éducatives répondant aux besoins du territoire et des jeunes, mais également des actions inter-antennes et celles relevant des projets subventionnés.

L'ancrage territorial d'une part, et la coordination générale d'autre part, ont permis de renforcer à la fois les partenariats sur chaque quartier, mais également de répondre à une dynamique de service.

Le service a connu une hausse globale de son activité et certains mouvements de personnel ayant directement un impact sur l'accompagnement, compte tenu du mandat territorial, du principe de la libre adhésion, mais également de la configuration des antennes composées de 1 à 2.5 ETP.

En 2026, chaque antenne aura à déployer des axes d'amélioration en lien avec les besoins repérés par territoire et selon le public accompagné. Pour toutes, le rajeunissement du public et de la mixité de genre seront des enjeux majeurs à maintenir ou à développer.

Des projets subventionnés seront à nouveaux déposés pour agir au titre de la citoyenneté, du parcours scolaire et professionnel, de l'adolescence dans ce qu'elle nécessite en prise en charge globale, mais également des addictions et de la santé.

Le dispositif de colocation solidaire se poursuivra, et le projet santé mentale des jeunes en QPV verra son bilan définitif déposé pour des orientations opérationnelles à naître.

La dynamique inter-sites, mais également de pôle protection de l'enfance se poursuivra pour conforter l'esprit d'équipe, l'interaction entre professionnels et la complémentarité d'action et d'intervention au bénéfice des jeunes accompagnés.

PÔLE MÉDICO-SOCIAL



AHSSEA

DISPOSITIF INTÉGRÉ MÉDICO ÉDUCATIF

L'institut médico éducatif a laissé sa place au dispositif intégré voilà deux années. Il n'est nulle question d'un changement d'appellation ici, mais d'un véritable changement de paradigme. D'une logique d'accueil, nous passons à une logique d'accompagnement dans ce processus, plus ou moins complexe, de transformation de l'offre médico-sociale.

Cette transformation se caractérise par un changement, voire une simplification, des modalités d'accompagnement. Le Dispositif en propose désormais 3 :

- la prestation d'accueil de jour (PAJ),
- la prestation en milieu ordinaire (PMO),
- l'hébergement et le répit.

Accompagner l'enfant dans son parcours, c'est d'abord favoriser l'expression de ses choix les plus éclairés. L'autodétermination reste le socle de l'accompagnement médico-social. Ainsi, l'enfant ou jeune peut mobiliser l'une ou l'autre des prestations, voire l'ensemble en fonction des besoins identifiés.

La transformation de l'offre médico-sociale à travers laquelle nous sommes impliqués va induire de plus en plus d'accompagnements hybrides ; l'enfant ne reste pas dans un dispositif unique par le biais d'une seule et même prestation, mais va mobiliser les accompagnements qui vont l'aider dans un contexte donné. Ainsi, un jeune va pouvoir être scolarisé au collège en milieu ordinaire à temps partiel, bénéficier de soin en interne, participer à des activités de jour et passer quelques week-ends dans l'année sur l'hébergement.

Nos quatre unités d'enseignement externalisées (UEE) réaffirment cette volonté forte d'investir les espaces de droit commun. La place d'un enfant est à l'école et ce malgré son handicap. Les UEE mobilisent des ressources de l'éducation nationale par des enseignantes mis à disposition, des ressources des collectivités locales (bâti et matériel des écoles, collège, lycée) et des ressources internes (professionnels et matériel du DIME). Ces UEE, loin d'être des chevaux de TROIE, servent des bases arrière à l'inclusion et préparent les jeunes aux aventures inclusives. L'inclusion est loin de se décréter ; elle se co-construit avec les acteurs du milieu ordinaire, l'enfant et sa famille. L'inclusion, enfin, se sécurise avec l'appui des équipes du DIME au milieu ordinaire.

Les trois prestations principales (PAJ, PMO, hébergement) sont en direction des enfants (prestations directes). La loi de 2005 insiste sur la notion de handicap situationnel ainsi que la nécessité d'adapter l'environnement à la personne. C'est ici traduit par notre "nouvelle" fonction d'appui-ressource. Les professionnels, dans le cadre de cette fonction, vont tenter de rendre les environnements capacitant, propices à l'accueil ou la prise en charge d'un jeune en situation de handicap. Au fil des années, les professionnels du DIME deviennent des appuis médico-sociaux au milieu ordinaire ; c'est là que le changement de paradigme prend tout son sens.

Les chantiers futurs du DIME, outre l'enjeu massif précité, vont s'axer autour de l'autodétermination, de la vie intime, affective et sexuelle (VIAS) et autour de la communication alternative et améliorée (CAA) ; pas de choix sans expression, pas d'expression des choix sans moyen de communication adaptée. Nous développons depuis cette fin d'année des outils de CAA que nous allons déployer de manière forte sur tout l'établissement, au sein de toutes les UEE et plus largement où les besoins se feront sentir, dans l'environnement où se tiendra l'enfant.

Après avoir participé à plusieurs reprises à l'expérimentation du modèle SERAFIN-PH (services et établissements : réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées), l'Etat va institutionnaliser la réforme. Celle-ci vise à connaître plus finement les prestations mobilisées au sein des dispositifs afin d'en financer les activités de manière plus équitables. Ce modèle, bien qu'évolutif, va façonner nos financements futurs.

Enfin, le DIME va débiter l'année 2026 avec l'évaluation externe. Les résultats de l'évaluation structureront notre modèle d'amélioration continue de la qualité. La préparation à l'évaluation externe a d'ores et déjà participé à formaliser les protocoles et procédures qui demeuraient en souffrance.

Le dispositif d'appui protection de l'enfance handicap de HAUTE-SAÔNE (DAPEH) œuvre depuis maintenant 4 années au service des enfants dits "à double vulnérabilité". Ce dispositif est financé depuis sa création en totalité par l'agence régionale de santé BFC et est un dispositif pérenne.

Il propose des outils multiples afin de sécuriser le parcours des personnes de 0 à 21 ans dites "à double vulnérabilité", originaires de HAUTE-SAÔNE, quelles que soient leurs situations. Il peut s'agir d'un enfant protégé vivant en famille d'accueil ou en famille naturelle ou hébergé en établissement social (MECS, Centres Educatifs) bénéficiant d'une reconnaissance de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) quel que soit son handicap. Les missions principales du DAPEH 70 sont d'éviter toute rupture en sécurisant autant que faire se peut les parcours des enfants, jeunes et jeunes adultes. Les modalités d'intervention reposent sur trois grands axes : la coordination et l'expertise, la formation-information-guidance et le répit. Un, deux ou chacun des axes peut être mobilisé en fonction des besoins de la situation.

L'exercice 2025 est identique à l'exercice précédent avec une file active de 35 enfants, jeunes et jeunes adultes accompagnés. 28 saisines sur 35 concernent des enfants confiés. Dans ce cas précis, le DAPEH est sollicité pour sécuriser le parcours de l'enfant soit en famille d'accueil soit en établissement. Les difficultés dues au handicap sont soit un frein à un accompagnement de qualité, soit un motif de rupture. Les missions du DAPEH vont être, à l'instar du DIME dans la logique de transformation de l'offre, un appui médico-social au milieu ordinaire, un traducteur de la singularité de l'enfant, une fonction ressource au sein de son environnement de vie. Les enfants confiés représentent 67% des jeunes concernés par le dispositif, les 33% restants vivent au domicile parental et bénéficie d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert.

Les handicaps des enfants accompagnés sont relativement hétérogènes bien que l'on compte majoritairement des troubles du comportement et des troubles du développement intellectuel.

Le changement majeur concernant le dispositif est son positionnement net dans le cursus de formation des assistants familiaux, que l'on considère leur formation initiale (140 heures) ou leur spécialisation (formation complémentaire) ; dans le cas qui nous occupe, l'approche du handicap via les troubles neuro développementaux. Cette année, nous avons "formé/sensibilisé" 140 assistants familiaux lors de 13 demi-journées de sensibilisation. Un autre changement à souligner consiste en la systématisation de l'appui du DAPEH dès lors qu'un enfant en situation de handicap est confié à une famille d'accueil. Elles ont été au nombre de 4 cette année. Cet appui systématique d'une durée de 3 mois vise à offrir à l'enfant un cadre très adapté à son handicap au sein de sa famille d'accueil de manière très rapide et réactive. Des adaptations peuvent être nécessaires dans le nouvel environnement de l'enfant pour garantir sa sécurité, pour l'aider à se repérer dans l'espace ou pour structurer le temps ou encore pour limiter ses éventuels troubles. Le DAPEH co-construira avec l'assistant familial les outils appropriés à la problématique.

Le DAPEH a participé cette année à l'élaboration du prochain schéma départemental de l'enfance où il était, entre autres, question du projet pour l'enfant (PPE). Des travaux vont être menés au niveau départemental afin de réfléchir à une réelle construction multi partenariale de ce fameux PPE dont l'enjeu est, nous concernant, un véritable projet incluant les différentes dimensions de l'enfant (sanitaire, médico-sociale, scolaire, sociale) et d'en éviter, par cette multiplicité, son morcellement.

Le dispositif poursuit son chemin en positionnant l'enfant toujours au centre de ses préoccupations. Le sujet central est défini comme étant l'enfant puis il est caractérisé par son ou ses handicaps. En aucun cas, le handicap définira notre préoccupation. La loi de 2005 le précise d'ailleurs, le handicap est situationnel. Le DAPEH agit sur l'environnement de manière à le rendre capacitant. C'est dans ce sens, que la vieille logique qui consiste à ségréguer "les enfants handicapés" et "les enfants placés" n'est plus entendable. Le DAPEH œuvre en ce sens.

SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE ET DE SOINS À DOMICILE

Le principe “fondateur” du travail en SESSAD est l'intervention à domicile. Nous entendons par là évidemment le domicile familial, mais également tous les lieux de loisirs ou d'activités, l'école : tous les lieux de socialisation de l'enfant.

Les SESSAD handicaps moteurs et déficience auditive, bien qu'à destination de publics différents, ont harmonisé depuis de nombreuses années leurs modes de fonctionnement et leurs procédures.

Ils partagent des valeurs et une éthique de travail qui s'appuient sur les valeurs associatives et le développement d'habitudes de travail communes, ancrées dans l'importance de l'approche pluridisciplinaire et le travail en collaboration avec les familles.

Les équipes assurent la coordination du parcours global de l'enfant au travers :

- de la coordination médicale et, selon les besoins, de la poursuite ou l'initiation de la recherche diagnostique,
- des rééducations et du soutien au développement intellectuel, psychomoteur et affectif de l'enfant,
- du soutien parental et familial,
- du soutien à la scolarisation,
- du soutien à l'ouverture sur l'extérieur et l'inclusion,
- du soutien au développement de l'autonomie.

Nous sommes donc attentifs aux aspects thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques de chaque projet individualisé.

Le rôle des SESSAD est de tenter de limiter au maximum les “limitations d'activités et restrictions de participation” qui résultent de la situation de handicap de l'enfant.

Les SESSAD handicaps moteurs et déficience auditive interviennent sur l'ensemble du département de la Haute-Saône et sont ouverts, en référence à leurs habilitations, 210 jours par an. Ils accompagnent des enfants de la naissance à 20 ans, exclusivement sur notification de la MDPH.

Les équipes :

	Fonction	ETP HM	ETP DA	Nb pers.
Direction	Directrice	0.50	0.14	1
	Cheffe de service	0.75	0.25	1
Administratif	Secrétaires	1	0.45	2
Médical	Pédiatres	0.33	0.05	2
	Pédopsychiatre	0.05		1
	Médecin MPR	0.20		1
	Médecin ORL		0.07	1
Psychologique	Psychologue	1	0.40	2
Paramédical	Psychomotriciennes	2.5	0.50	6
	Ergothérapeutes	3		3
	Professeurs APA	2		2
Educatif et Social	Educateurs Spécialisés	3.89	2	6
	AMP	1.32		2
	Assistante de Service Social	0.80	0.20	1
	Codeuses LPC		2	2
Unité d'enseignement	Enseignante spécialisée mise à disposition EN		1	1
		17,34	6.06 + 1 EN	34
Total		23.40 + 1 EN		34

Quelques chiffres clés	
SESSAD Handicaps Moteurs	SESSAD Déficience Auditive
Capacité autorisée et capacité installée au 31 décembre 2025	
Autorisée : 50 Installée : 51	Autorisée : 15 Installée : 20
File active, taux d'occupation et taux de rotation (sur la base de l'équation proposé par la coupe SERAFIN PH = (nb de sorties + nb d'entrées/2)/nb places autorisées.)	
File active : 66 Taux d'occupation moyen : 105% Taux de rotation : 0.19 (10 sorties, 9 entrées, 0.06 en 2024)	File active : 21 Taux d'occupation moyen : 133% Taux de rotation : 0,06 (1 sortie, 1 entrée, 0.16 en 2024)
Scolarisation	
98% des enfants en âge d'être scolarisés le sont en milieu ordinaire (y compris ULIS), pour la plupart à temps plein à partir du primaire. Ils sont accompagnés par un(e) AESH à 67% (individuelle ou mutualisée) ou bénéficie d'un(e) AESH collective dans le cadre d'une ULIS à 24% .	90 % des enfants accompagnés sont scolarisés (dont 94% en milieu ordinaire, y compris ULIS), en majorité à temps plein hors maternelle, avec AESH à 80% , que ce soit en individuel ou mutualisé.
Nombres de séances réalisés	
6882 interventions en 2025 (4891 actes janvier à juillet / 1991 séances en face à face d'août à décembre) 2.48 séances en moyenne par enfant de la file active retenue et par semaine	3721 actes (2075 actes de janvier à juillet / 1282 séances en face à face d'août à décembre) 4,21 actes en moyenne par enfant de la file active retenue et par semaine
Il est à noter que nos données d'activité annuelles 2025 sont impossibles à comparer avec les données de notre activité 2024. En effet, les réformes de la tarification, en lien avec les nomenclatures SERAFIN PH, nous amènent à un mode calcul différent : nous passons du nombre d'actes, calculé sur la base de l'activité des professionnels, à un nombre de séances, calculé sur la base de la prestation reçue par l'utilisateur, en cohérence avec l'évolution des politiques publiques.	
Répartitions des interventions par professions	
Educatif/social/direction : 36% Paramédical : 53% Médical : 4% Psychologique : 7%	87% d'interventions de type éducatives ou pédagogiques (y compris orthophonie)
Kilomètres parcourus	
264 838 km avec 20 véhicules de service, dont 3 aménagés	
Le développement des compétences	
Sur l'année 2025, les équipes des SESSAD auront bénéficié de 104 jours de formation individuelle ou collective, de formation dans le cadre du perfectionnement ainsi que de temps d' analyse de la pratique professionnelles réguliers. Nous continuons par ailleurs à accueillir très régulièrement des stagiaires de tous niveaux et toutes qualifications.	
Taux d'absentéisme	
2.3% (6.2 % en 2024)	0.8% (1% en 2024)

Faits marquants de l'année 2025 :

☉ L'année 2025 a été marquée par la consolidation du fonctionnement en "pôle médico-social". Ce fonctionnement en pôle permet une meilleure transversalité, au service de la fluidité des parcours des usagers. Des réunions de l'ensemble des cadres hiérarchiques de ce pôle ont lieu deux fois dans l'année et permettent de mener une réflexion sur des projets transversaux (formations, évaluation externe...).

Le pôle médico-social a également été amené à travailler en collectif lors de la fête des 80 ans de l'Association.

☉ Au cours de l'année, les SESSAD se sont dotés d'un nouveau dossier informatisé de l'utilisateur (Imago), avec une volonté d'harmoniser le DUI sur le pôle médico-social. De nombreuses journées de formation ont eu lieu, pour un déploiement effectif à partir du mois de juillet 2025.

☉ La préparation des évaluations externes a rythmé cette année. Elles auront lieu début 2026, mais cela a nécessité la rédaction d'un certain nombre de procédures pour s'ancrer dans la démarche qualité.

☉ A partir de septembre 2025, les SESSAD se sont vus dotés de l'un des cinq PAS (pôle d'appui à la scolarisation) du département. Ce fonctionnement nous permet de consolider notre collaboration avec l'éducation nationale, et d'aller au plus près des besoins des enfants en favorisant leur maintien sur le milieu ordinaire. Lors de la création de ce PAS, nous avons pu recruter une éducatrice spécialisée qui est amenée à travailler en binôme avec une coordinatrice de l'éducation nationale.

☉ Enfin, cette année a été marquée par le départ de Madame GAMBACHE, directrice des SESSAD depuis 12 ans. Elle a été remplacée par une nouvelle directrice, Madame LACROIX, arrivée au mois d'avril 2025.

D'autres départs ont lieu sur cette même année, plusieurs psychomotriciennes ont quitté le service dans une volonté de reconversion professionnelle.

- Le SESSAD déficience auditive

Nous avons fortement augmenté notre capacité installée sur l'année 2025 afin de répondre à des besoins spécifiques "urgents". Nous avons maintenu sur l'année une capacité installée à 20, pour une autorisée à 15. Les admissions récentes ont été possibles en lien également avec la présence dans nos effectifs de grands adolescents présentant moins de besoins en termes d'intensité d'interventions.

L'activité du service a été soutenue durant l'année.

Le SESSAD handicaps moteurs

Le taux d'occupation reste stable, de même que l'activité en termes d'actes (actes jusqu'en juillet/séances à partir du mois d'août). Le travail engagé se poursuit par ailleurs actuellement autour de la durée des accompagnements et de la proposition de passage en post SESSAD lorsque les situations le permettent, ceci afin de nous permettre de garder de la souplesse et de la réactivité quant à des admissions en prise en charge la plus précoce possible en sortie de CAMSP.

Notre capacité à répondre favorablement aux besoins de prise en charge précoce est, et sera, fortement impactée par la présence en nombre suffisant de professionnels paramédicaux. L'absence de remplacement cette année à hauteur de 1.5 ETP de psychomotriciens nous aura déjà amené à "faire des choix" dans les prises en charge, ce qui est dommageable au regard de l'importance de cette prise en soin dans le développement global de l'enfant, pouvant conduire à une perte de chances. Au 31.12.2025, 1ETP pourvu en psychomotricité sur un besoin de 2.5ETP.

Perspectives 2026 :

L'année 2026 débute avec des enjeux et des perspectives importants :

☉ Dès le mois de janvier 2026, les deux services sont concernés par les évaluations externes. Un certain nombre de procédures, documents officiels ont été réalisés en 2025, il s'agira désormais de les faire vivre, et d'ancrer la démarche qualité dans un fonctionnement quotidien porté par chaque professionnel.

☉ Dans la cadre de la réforme prochaine de la tarification, l'enjeu est de réaliser une mesure très précise de notre activité, en lien avec les nomenclatures SERAFIN. Le passage de la mesure de l'activité d'actes en séances aura un impact non négligeable sur nos services. Nous serons amenés à repenser les choses pour maintenir notre activité en lien avec les attendus des pouvoirs publics.

☉ Cette année sera marquée par l'optimisation du logiciel IMAGO, avec plusieurs objectifs :

- cotation de l'activité de manière précise, en lien avec SERAFIN PH
- développer la traçabilité dans le logiciel, en vue d'une disparition progressive des dossiers papiers
- développer la création et l'envoi des documents sur les DMP, et utilisation des messageries sécurisées de façon à atteindre les cibles d'usage

☉ Fin janvier 2026, Elise BRIEUX quittera ses fonctions de cheffe de service des SESSAD, poste occupé depuis 13 ans, pour occuper des missions de cheffe de service dans une autre association.

Les SESSAD accueilleront un nouveau chef de service courant du mois de mars, Simon MARGUIER.

☉ La poursuite du travail sur la question de la prise en charge précoce et la fluidité des parcours entre le CAMSP, la PCO et les SESSAD, seront au centre de nos réflexions.

Nous aurons également à nous positionner sur l'arrêté du 19 décembre 2025 concernant les 3 parcours dans le cadre du service de repérage, de diagnostic et de prévention précoce (SRP), notamment le parcours coordonné de diagnostic, de rééducation et de réadaptation pour les enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de polyhandicap ou de paralysie cérébrale.

L'ensemble de ces évolutions et réflexions associatives, associées aux évolutions politiques et budgétaires qui s'annoncent, amènent les SESSAD à aborder une année 2026 résolument ancrée dans le mouvement et l'adaptation, teintée de forts enjeux managériaux d'accompagnement aux changements, afin de toujours garantir une proposition de prestations de qualité à tous nos usagers et leurs familles.

Les équipes dans leur ensemble restent mobilisées et motivées pour faire évoluer leur pratique et répondre aux besoins des usagers, tout en ayant conscience des enjeux, des mouvements et des changements qui traversent nos secteurs d'activité. La souplesse, l'adaptabilité et le questionnement resteront donc cette année encore nos maîtres mots.

CENTRE D'ACTION MÉDICO SOCIALE PRÉCOCE / PLATEFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION



L'année 2025 a été marquée par une intensification de l'activité et le lancement de nouveaux projets. Le projet régional de recherche en santé publique portant sur l'échappement au parcours de soin dans le cadre des troubles du neurodéveloppement et troubles neuromoteurs, RESPIRE, s'est structuré. Ce projet, multi-partenarial et ancré dans la stratégie des "1000 premiers jours".

Malgré une hausse significative de la file active, les équipes ont maintenu une grande qualité de prise en charge, dans un esprit de réactivité, d'écoute et de coopération avec les familles et partenaires.

1. CAMSP – Activité et fonctionnement

Missions

Le centre d'action médico-sociale précoce est un établissement médico-social chargé de la prise en charge précoce. Il s'adresse à toute famille ayant des inquiétudes sur le développement ou le comportement de leur enfant âgé de 0 à 6 ans domiciliés sur le département de Haute-Saône hors canton d'Héricourt.

Le CAMSP essaie d'intervenir le plus tôt possible auprès de l'enfant et sa famille pour proposer, en accord avec les parents, un parcours d'évaluation globale et des propositions de soins adaptés à chaque enfant en fonction de ses besoins. Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire médicale, paramédicale et éducative.

Le CAMSP dispose d'un agrément de 70 places. Le service est ouvert 210 jours par an. Aucune démarche préalable n'est nécessaire pour consulter. Il est financé à 80% par l'assurance maladie et 20% par le conseil départemental.

Le CAMSP porte les dispositifs de la PCO et de l'EDAP.

Données clés 2025

- 123 enfants étaient présents (pour une habilitation à 70) soit 75 garçons et 48 filles – confirme la forte augmentation.
- 206 enfants en file active sur l'année (177 en 2024) (habilitation file active à 100).
- 85 nouvelles admissions (vs 89 en 2024), 83 sorties.
- Âge moyen à l'entrée : 16 mois.
- Principaux adresseurs : secteur hospitalier (40%), PMI (15,30%), secteur libéral (14,45%).
- Âge moyen à la sortie : 37 mois.
- Problématique de fluidité à la sortie : attentes prolongées pour accéder aux structures type SESSAD, DIME, CMP.

intervention et accompagnement

- 226 consultations médicales réalisées (pédiatre, MPR, ORL)
- 5714 rendez-vous programmés (vs 3815 en 2024)
- interventions extérieures : 15 ESS en milieu scolaire et 43 interventions en école, 81 visites en structures petite enfance (vs 21 en 2024) et visite à domicile
- activités de groupe : ateliers cuisine, piscine, balnéothérapie, médiation animale, sorties extérieures.

Synthèses

- 144 réunions de synthèse
- 126 rendez-vous retour avec les familles, pour co-construire les projets individualisés.
-

2. EDAP – Équipe de diagnostic autisme de proximité

Missions

L'équipe de diagnostic autisme de proximité (EDAP) est un dispositif rattaché au CAMSP. L'EDAP met en œuvre les évaluations diagnostiques des enfants susceptibles de présenter un trouble du spectre de l'autisme. Ce dispositif répond aux priorités du 3ème plan autisme. À la suite du diagnostic, le projet est établi en lien étroit avec la famille afin de proposer des modalités d'accompagnement et d'orientation. Le Service est constitué d'une équipe pluridisciplinaire et spécialisée.

- 10 bilans réalisés en 2025.

3. PCO – Plateforme de coordination et d'orientation

Missions

Centrée sur les troubles du neurodéveloppement chez les moins de 7 ans, la PCO permet une prise en charge rapide et précoce grâce à un forfait financé par la sécurité sociale.

Activité 2024

- 204 enfants suivis, dont 168 admis (vs 121 en 2024).
- Moyenne d'âge : 4 ans et 4 mois.
- Répartition des adresseurs : 59% médecins généralistes, 17% pédiatres, 23% médecins PMI.
- 166 RCP organisées, essentiellement en visio (152 en 2024).

Parcours mixtes

51 enfants ont bénéficié de suivis partagés entre la PCO et d'autres structures (CAMSP, SESSAD, EDAP, etc.).

Évolution administrative

- **déménagement des locaux de la PCO : janvier 2025, en lien avec l'augmentation soutenue de l'activité du CAMSP et de la PCO**
- **déploiement du nouveau dossier usager informatisé : Imago. Déploiement qui a eu lieu sur le mois de juillet et a demandé un temps conséquent aux secrétaires pour les transferts de données de VT à Imago.**

Délai de prise en charge

- hausse constatée : 33,6 jours au second semestre 2024 44.13 jours sur l'année 2025.

4. Ressources humaines et organisation

Personnel au 31/12/2025

- départ de la Directrice au 31/12/2024 – arrivée nouvelle directrice 15/04/2025
- passage CDI : 1 ETP orthophoniste, 0.5 ETP psychomotricienne
- renfort CDD : 0.20 ETP neuropsychologue
- besoins non pourvus : pédiatre (0,2), pédopsychiatre (0,2)
- absentéisme : 6% (3.5 % en 2024)
- accueil de stagiaires : 8 étudiants accueillis.

5. Formation et développement professionnel

- plusieurs formations ont eu lieu dans le cadre du plan de formation et du plan de perfectionnement
- formation de l'ensemble des professionnels au nouveau DUI : Imago
- participation de la grande majorité des professionnels du CAMSP à la formation "repérage précoce et prise en charge des troubles sensorimoteurs dans la 1^{ère} année de vie". Formation conjointe avec des professionnels du CHU, du GH et des libéraux. Durée 6 jours
- Participation à plusieurs journées d'études et modules de sensibilisation (petite enfance, 1000 premiers jours, parentalité).

6. Partenariats et perspectives

- une convention est signée avec le CHU de Besançon et le CAMSP afin que l'infirmière puéricultrice puisse pratiquer des échelles de passation sur des bébés accueillis à la maternité et en service de néonatalogie et établir un 1^{er} lien avec les parents résidants en Haute-Saône. Cette activité s'est mise en place sur l'année 2025. Celle avec le GH70 est en cours de réflexion
- collaboration active avec les centres ressources (CRA, CRTLA)
- signature convention avec le DSRP-FC dispositif spécifique régional en périnatalité.

7. Perspectives 2026

- réalisation des évaluations externes en janvier 2026, et mise en place du des actions d'amélioration préconisées dans ce cadre en respectant les échéances
- poursuite des réflexions autour de l'immobilier afin de permettre le regroupement géographique CAMSP/PCO et améliorer la fonctionnalité des locaux du CAMSP tout en anticipant les missions futures
- réécriture du projet de service en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, en mettant en perspective RESPIRE et l'activité soutenue du CAMSP et de la PCO
- action d'élaboration d'un e-parcours dédiés aux TND, participation aux ateliers organisés par le GRADES et l'ARS.

Conclusion

2025 est une année qui a confirmé l'intensification de l'activité du CAMSP et de la PCO, une implication forte des équipes, et une dynamique de projet innovante. Malgré les tensions liées à l'augmentation des demandes, les efforts collectifs ont permis de maintenir un accompagnement de qualité.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE - SAM

L'année 2025 s'est déroulée dans un contexte d'activité soutenue, marqué par l'évolution des besoins des personnes accompagnées et par plusieurs transformations organisationnelles importantes. Le SAVS Sam a poursuivi sa mission sur l'ensemble du territoire de la Haute-Saône, en maintenant une continuité d'accompagnement malgré un contexte parfois contraint.

La file active s'est stabilisée à 201 personnes, avec une hausse notable du nombre d'entrées (22) et des sorties relativement constantes (18). Le taux d'occupation global a baissé à 93 %, principalement en raison des faibles taux du premier semestre.

Le profil des personnes accompagnées évolue : 54 % ont plus de 50 ans, un quart plus de 60 ans, mais une population plus jeune commence à arriver. La majorité est sous mesure de protection.

Les accompagnements ont couvert un large spectre : santé, budget, démarches administratives, logement, vie quotidienne, mobilité, inclusion sociale. Les situations médicales complexes restent très chronophages.

Un PAG a été contractualisé pour une situation complexe nécessitant une forte mobilisation inter-services.

Au 31 décembre 2025, 49 personnes figuraient sur la liste d'attente, soit une forte hausse par rapport à 2024. L'orientation unique génère de nombreux "passages rapides" sur la liste : difficultés de contact, refus d'accompagnement. Environ une personne sur deux ne s'engage finalement pas dans le service.

Le service comptait 24 salariés pour 22,25 ETP, auxquels s'ajoutent une directrice de pôle et des personnels techniques. L'absentéisme a atteint 15 %, avec quatre arrêts longs. Les recrutements ont été difficiles, entraînant parfois un manque de stabilité pour les usagers.

Les conditions matérielles se sont améliorées : nouveaux locaux à Luxeuil et Lure, rénovation de bureaux, équipement informatique renforcé.

En 2025, 204 jours de formation ont été réalisés. Les thématiques ont porté sur les pratiques professionnelles, la bientraitance, SERAFIN-PH, la gestion des conflits, les écrits professionnels ou encore IMAGO. La montée en compétence liée à ce nouveau DUI a représenté un investissement majeur pour les équipes, notamment pour le travail administratif de migration des dossiers.

Dix groupes d'expression ont été organisés, permettant d'aborder les droits, le fonctionnement du service, les événements indésirables ou de nouveaux fonctionnements dans le service.

Le déménagement du PHARe de Froideconche vers Luxeuil-les-Bains a été préparé avec les personnes et l'équipe, dans une démarche collective et rassurante. L'antenne de Lure a intégré les locaux communs de l'AHSSEA.

Le travail partenarial reste indispensable et s'est renforcé en 2025. L'événement majeur est la signature d'une convention avec l'UDAF 70, clarifiant les rôles et améliorant la coordination autour des mesures de protection juridique.

D'autres collaborations structurantes se poursuivent : MDPH, mandataires judiciaires, ESAT, partenaires médico-sociaux.

Quatre événements indésirables et cinq plaintes ont été gérés, avec un suivi adapté et des actions correctives.

Le changement de DUI IMAGO constitue l'axe qualitatif majeur de l'année : sécurisation des données, modernisation du Projet Personnalisé, adaptation aux nomenclatures SERAFIN-PH.

L'année 2025 a été dense et structurante pour le SAVS Sam : modernisation des outils, réorganisation des sites, consolidation des partenariats et adaptation aux évolutions des besoins. Malgré les difficultés de recrutement, la complexité croissante des situations et l'augmentation de la liste d'attente, les équipes ont su maintenir un accompagnement humain, cohérent et de qualité.

Les nouvelles organisations et outils mis en place constituent une base solide pour poursuivre en 2026 une dynamique d'amélioration continue.

PÔLE FAMILLE



AHSSEA

CENTRE MATERNEL ET FAMILIAL

ACTIVITÉ :

Le taux d'occupation au cours de l'année 2025 est le plus élevé depuis la création du centre maternel et familial (88,11%).

Ce taux élevé reflète simplement le nombre soutenu de demandes d'hébergement parvenue au service (27) majoritairement par les services du département. (CMS, PMI...).

PERSONNES ADMISES	PERSONNES HEBERGEES	PERSONNES SORTIES
16	29	16

Au cours de l'année passée, nous avons hébergé un nombre important de parents mineurs orientés par le service de l'aide sociale à l'enfance et à la famille. Certains parents sont très jeunes, au total, 6 jeunes femmes de 15 à 17 ans.

Le CMF est toujours aussi bien identifié par nos partenaires comme établissement pouvant accueillir des couples : 6 couples hébergés durant l'année écoulée.

Cet accueil permet de développer le rôle du père dans le développement de l'enfant. Pour moitié des situations, celui-ci est soutenant mais la réalité de formation de jeune couple entraîne des dysfonctionnements dans la prise en charge parentale. (problèmes de violences, de communication, d'intérêts personnels différents). Cela peut aller jusqu'à l'exclusion du père au sein du lieu d'accueil, si celui-ci est néfaste à l'évolution de l'enfant.

La reconfiguration des logements a permis des accueils plus individualisés mais surtout l'accompagnement de couple avec leurs enfants.

L'année 2025 est marquée par des mouvements de personnels importants. La moitié de l'équipe a été renouvelée entre juillet et décembre. Trois professionnels ont quitté le CMF, soit pour retrouver un emploi plus proche de leur domicile ou le souhait de travailler en milieu ouvert, sans horaire d'internat.

Le CPOM protection de l'enfance a permis d'expérimenter l'augmentation du ratio d'encadrement. Un 6ème poste est venu renforcer l'équipe en lien avec le nombre de jeunes filles mineurs accueillies qui doivent bénéficier d'une protection supplémentaire. L'objectif étant de permettre la mise en place d'activités au sein du CMF ou en extérieurs, d'accompagner individuellement les résidentes pour leur démarches administratives / de santé, tout en restant disponible pour les interventions et sollicitations quotidiennes des résidents accueillis.

Le suivi de l'évolution des situations est organisé par l'équipe pluridisciplinaire, avec des outils renouvelés et adaptés aux résidents, afin de permettre un accompagnement dans l'échange et l'écoute. Cette année a été retravaillé le bilan de compétences et le projet individualisé.

Les entrées et départs successifs des professionnels restent un point de fragilité dans l'accompagnement des équipes. Le manque de stabilité, les difficultés de recrutement de professionnels qualifiés, rend plus difficile le travail sur la continuité du projet de service. Le cadre de proximité est extrêmement sollicité au quotidien sur la façon d'agir, sur les questionnements dans leurs interventions. A contrario, les nouveaux embauchés apportent un éclairage différent et permettent de réinterroger les pratiques. En conclusion, un service en perpétuel évolution autant dans le public accueilli que dans les pratiques professionnelles.

MEDIATION FAMILIALE

“Créer les conditions de dialogue pour permettre aux personnes en difficultés de communication de prendre ensemble des décisions mutuellement acceptables”

La médiation familiale est un processus qui peut être conventionnelle ou judiciaire. Il ne peut avoir lieu qu’avec le consentement éclairé de chacune des parties :

- pour maintenir la relation parentale et familiale au-delà de la rupture et préserver l’intérêt de l’enfant,
- pour permettre la mise en place d’accords visant à satisfaire les besoins de chaque personne, des parents et de enfants,
- pour accompagner les réorganisations familiales,
- pour négocier des accords devenus inadaptés,
- pour pacifier les relations intergénérationnelles.

Nos partenaires financiers sont :

- la caisse d’allocations familiales de Haute Saône
- le ministère de la justice (cour d’appel de Besançon)
- le conseil départemental de haute Saône,
- la caisse de mutualité sociale agricole.

Activité 2024 :

Les médiatrices familiales (1.40 Etp) assurent des permanences sur Vesoul, Gray, Lure et Jussey.

Typologie des demandes reçues :

- **129 demandes spontanées**
- **23 décisions judiciaires (20 ordonnances et 3 injonctions).**

Mode de connaissance de la médiation familiale :

- service internet, média 19%
- déjà venu : 19%
- greffe, avocats 16%
- proposition du juge des affaires familiales 15%
- associations : 8%
- service juridique (juriste CIDFF, CDAD,) 4%
- bouche à oreille : 10%
- réseaux, entourage : 11%.

En 2025, le nombre de dossiers traités est de 185 (152 nouveaux dossiers et 33 dossiers en cours au 1er janvier 2025).

Le nouveau référentiel de la médiation familiale, en vigueur depuis le 1er janvier 2025, nous conduit à comptabiliser également le nombre d’informations générales individuelles ou collectives délivrées en 2025, ainsi que le nombre de bénéficiaires, soit 95 informations qui font partie intégrante de l’activité de médiation familiale. Ainsi, ces interventions s’ajoutent au nombre d’entretiens réalisés en 2025.

Au total, ce sont donc 434 entretiens qui ont été proposés au cours de l'année 2025 :

- 216 informations préalables
- 123 séances de médiation
- 95 informations collectives ou individuelles.

En 2025, le nombre d'entretiens d'information réalisés dans le cadre conventionnel a augmenté, faisant suite aux sollicitations spontanées de personnes intéressées par la démarche. À l'inverse, la part des entretiens préalables à l'engagement d'une médiation à la suite d'une décision judiciaire a diminué, en lien avec la baisse du nombre de mesures ordonnées.

Les délais pour obtenir une audience devant le juge aux affaires familiales en Haute-Saône, exceptionnellement courts (entre quatre et six semaines), se sont allongés à partir de juin 2025 pour atteindre trois à quatre mois, en raison d'un manque de magistrats pendant plusieurs mois. Cette situation a eu un effet positif sur l'activité du service, conduisant les personnes à recourir davantage à la médiation dans l'attente de leur audience devant le juge aux affaires familiales, contribuant ainsi à une augmentation de l'activité.

Processus de médiations engagées : 59 processus dans l'année.

A noter une augmentation du nombre de processus engagé cette année par rapport à 2024. + 30%

En nombre de dossiers ouverts dans l'année 2025, l'activité reste stable dans le cadre conventionnel, tandis que l'activité judiciaire a été impactée par le manque d'effectifs des juges aux affaires familiales. S'il y a eu moins de mesures ordonnées par les magistrats, il y a toutefois eu davantage de processus engagés sur l'année 2025, tous cadres confondus.

L'activité en hausse à Lure a conduit à une nouvelle répartition des temps sur site d'une des médiatrices familiales, avec effectif constant d'1,4 ETP. Le déménagement en décembre 2025 dans des nouveaux locaux à Lure, occupés par d'autres services de l'association, apporte du confort de travail et de meilleures conditions d'accueil pour les bénéficiaires de la médiation. L'association pour 2026, travaille sur un projet de nouveaux locaux pour le site de Vesoul.

ESPACE RENCONTRE

L'espace rencontre est un lieu permettant à l'enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers. Il s'agit d'un lieu neutre, transitoire et autonome, permettant dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice du droit de visite. Il est un outil de maintien et de restauration des relations entre les enfants et leurs parents ainsi qu'une aide à l'exercice de la coparentalité. Il s'agit de soutenir l'enfant au cœur de situations difficiles (séparations conflictuelles, enfants qui n'ont jamais ou peu connu leur parent, adolescents dans le refus de voir un parent, parents traversant des problématiques de santé mentale ou d'addictions, parents incarcérés, situations de violences conjugales).

L'espace rencontre contribue à prévenir et à accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales. Il est à ce titre un dispositif central de soutien à la parentalité.

L'activité 2025 :

- 171 dossiers dont 58 dossiers en cours,
- 78 nouveaux dossiers et 31 dossiers en liste d'attente.

Une légère baisse des orientations judiciaires couplée à l'ouverture de tous les mercredis a permis d'absorber une partie de la liste d'attente. Celle-ci est évaluée à 3 mois.

Répartition des nouvelles mesures 2025 :

	Juge aux Affaires Familiales	Juge des Enfants	Cour d'Appel	TOTAL JUDICIAIRE	Conventionnelle	Total
2024	46	14	1	61	6	67 nouveaux dossiers
2025	53	11		64	14	78 nouveaux dossiers

Visites médiatisées :

RENCONTRES PROGRAMMEES	VESOUL	GRAY	TOTAL
Cadre judiciaire	669	136	805
Cadre amiable	31	26	57
Total			862

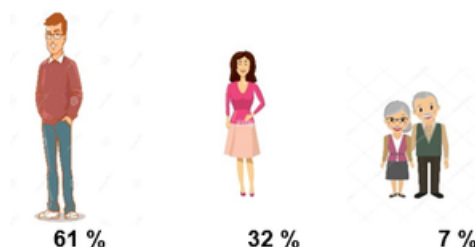
Sur 862 rencontres programmées, 82% ont été effectives. Malheureusement, nous ne pouvons pas anticiper les annulations de dernières minutes :

- secteur Vesoul : 569 rencontres (ouverture tous les mercredis et 2 samedis par mois)
- secteur Gray : 138 rencontres (ouverture 2 samedis par mois).

L'espace rencontre a accueilli 121 enfants dans l'année.

Les mesures sont ordonnées pour 6 mois "renouvelable une fois" ; en 2025 la durée moyenne s'élève à 9 mois. Le temps de prise en charge reste assez long et caractérise des situations dont les liens sont rompus entre l'enfant et le parent visiteur.

Les bénéficiaires du droit de visite :



Depuis l'année 2020, le nombre de mères bénéficiaires d'un droit de visite augmente tous les ans et représente presque un tiers des bénéficiaires.

Une particularité sur notre territoire puisque les espaces de rencontres voisins ne relèvent pas ce ratio. Nous accueillons des mères tout juste majeures pour lesquelles un accompagnement à la parentalité dans les gestes et postures adaptés à un enfant. Des mères qui se sont trouvées en difficulté personnelle avec leur enfant et ont pu connaître des "craquages" délétères pour l'enfant, des mères dont les nouveaux compagnons ont pu être maltraitants avec l'enfant (avec des poursuites pénales) ...

La part des grands parents-parents bénéficiaires du droit de visite est quasi identique à l'année précédente.

L'année 2025 a connu encore un turn over des professionnels au sein de l'espace rencontre. Nous avons eu des démissions au bout d'un mois de recrutement sur des jeunes professionnels. Le travail d'accompagnement à la parentalité sur des situations extrêmement complexe demande une posture professionnelle aguerrie. Dans un contexte de mutations professionnelles, cela devient des perles rares...

L'association a débuté en cette fin d'année un projet de réhabilitation pour prévoir le déménagement des locaux.

SERVICE D'ACCUEIL DES FEMMES EN DIFFICULTE

Activité 2025 :

- des taux d'occupation proche des 100% sur le SAFED / AUVIV/ DIJ
- des prises en charges en nombre important sur le SAFED, avec une augmentation de demande d'accompagnement hors les murs (+ 15%)
- sur le SAFED, nous constatons une évolution des configurations familiales, les mères accueillies au service ont de moins en moins la garde de leurs enfants. Cela évoque les dégâts structurels des violences conjugales et que l'arrivée en CHRS reste le dernier choix possible après des décennies de violences qui consomment ces femmes.

SAFED :

- Places avec hébergement :
 - ouverture d'un pavillon supplémentaire au titre de l'hébergement d'urgence (entre 2 à 4 places).
 - 24 places Insertion CHRS
 - 6 places Immédiates CHRS
 - 4 places Urgence HU
- Places sans hébergement :
 - 8 mesures hors les murs CHRS
 - 6 mesures service de suite CHRS (avant qu'une place se libère sur le CHRS).

Public : femmes majeures avec ou sans enfant dont 78 % de femmes victimes de violences conjugales.

Au titre de l'aide aux victimes : SAFED

- accueil et accompagnement en urgence → 17 personnes (12 femmes et 5 enfants)
- accueil et accompagnement en insertion
 - hébergement regroupé : 22 personnes (16 femmes et 6 enfants)
 - hébergement diffus : 78 personnes, (48 femmes et 30 enfants)
- accompagnement hors les murs en lien avec AUVIV : → 61 personnes
- accompagnement service de suite (hors dotation globale, financement complémentaire) :
 - 53 personnes(30 femmes et 43 enfants)

Ce sont 117 personnes hébergées et 114 accompagnées sur l'ensemble des dispositifs portés par le SAFED.

Prises en charge spécifique du SAFED (hors champ du droit commun) :

Atelier past'elles : 47 ateliers personnes ont pu bénéficier des ateliers thématiques (gestion des émotions, gym douce, atelier chant, découverte culinaire, sportive. atelier art thérapie.

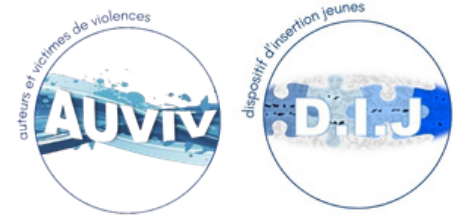
Prise en charge psychologique : 120 personnes en entretiens individuels.

Atelier "collage" et groupe de paroles violences : 19 séances, soit 76 personnes.

"Se reconstruire, se déculpabiliser, aller de l'avant...".

Atelier des enfants : 21 séances collectives pour prévenir des conduites violentes, pour apprendre les modes relationnels, valorisation de l'estime de soi et retrouver une place d'enfant (activités extérieures et ateliers créatifs).

Les enfants sont des victimes trop souvent oubliés pour autant, ils sont les adultes de demain. La prévention doit être davantage soutenue, les répercussions des violences sur les enfants sont des traumatismes.



AUVIV :

Public : auteurs de violences conjugales

Ce dispositif propose :

- placement sous contrôle judiciaire (5 places, convention pré sentencielle), la personne mise en cause est éloignée du domicile jusqu'à sa comparution immédiate
- placement extérieur/sursis probatoire, (2 places, convention en post sentencielle) la personne est condamnée et écrouée, elle bénéficie d'un aménagement de peine sur le dispositif jusqu'à sa libération.

En 2025, 37 auteurs ont été pris en charge par le dispositif AUVIV.

- entretiens psychologiques : 1188 séances individuelles
- accompagnement socio-éducatif : 1954 entretiens individuels.

Animation et coordination avec le SPIP des stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences conjugales :

- 6 sessions de 2 jours de stages de responsabilisation, soit 65 auteurs condamnés ont réalisés leurs stages en 2026.

CPCA :

Public volontaire : 22 suivis en file active qui représente 278 entretiens psychologiques.

- 10 en attente de jugement ou en instruction
- 12 personnes suivies à l'année, 98% sont des personnes en obligation de soins après un suivi AUVIV.

DIJ :

Public : jeunes de 18 à 25 ans

- 10 places CHRS :

20 jeunes accompagnés en 2025 : 11 jeunes hommes et 9 jeunes femmes.

- 8 sont sortis du dispositif : la durée de prise en charge augmente en lien avec des jeunes en situation de précarité sanitaire et très éloigné de l'emploi.

Un travail plus long mais toujours efficient :

- 83 % bénéficient de ressources dont 61% par le fruit du travail et de la formation.

L'accompagnement individuel couplé de séances collectives, art thérapie, équithérapie, groupe de paroles, socio esthétique, permet de valoriser leurs compétences, de favoriser la dynamique de groupe, de travailler sur les valeurs de solidarité et d'entraide.

Conclusion :

En 2026, le CPOM sera renouvelé sur la même offre de service.

La réforme du pilotage et du financement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) se poursuit avec le déploiement du système d'information de la tarification de l'hébergement (SITARH). Il s'agit d'un chantier structurant visant l'outillage numérique des processus de gestion et de tarification du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion.

PÔLE INSERTION



AHSSEA

CENTRE PROVISOIRE D'ACCUEIL ET D'INSERTION

Les services

Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) :

- 30 places exclusivement en hébergement diffus à Vesoul
- taux d'occupation 2025 : 93%
- nationalités les plus représentées : Soudanaise, Guinéenne et ivoirienne, 16 nationalités représentées au total.

Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) :

- 182 places réparties sur trois sites géographiques
- 85 places en hébergement diffus à Saint-Loup/Semouse
- 65 places en foyer collectif à Lure,
- 32 places en hébergement diffus à Vesoul
- taux d'occupation 2025 : 100%
- nationalités les plus représentées : Congolaise RDC, Guinéenne, Ivoirienne et Afghane, 40 nationalités représentées au total.

Centre provisoire d'hébergement (CPH) :

- 50 places exclusivement à Lure, hébergement mixte (foyer collectif et diffus)
- taux d'occupation 2024 : 91%
- nationalités les plus représentées : Afghane, Soudanaise, Chinoise (d'origine tibétaine).

Dispositif en santé mentale :

Cellule Ukraine

Situation RH

L'année 2025 a été marquée par le départ de Madame GIRY, cheffe de service après 11 années d'activité au CPAI. Sa remplaçante, Madame NARDIN a intégré l'équipe en mai 2025.

Madame JEANDEL, cheffe de service assurant l'intérim du directeur, Monsieur PAGNOT durant son absence prolongée a été nommée directrice adjointe en avril 2025. En octobre 2025, un poste de coordonnateur a été créé pour venir renforcer l'équipe de direction.

Monsieur MATHILOY, référent social sur le service CPH a accédé à cette fonction de coordonnateur et a été remplacé sur son poste initial, par Madame VIRON.

L'activité

En 2025, 214 personnes ont été accueillies sur l'ensemble des services HUDA/CADA et CPH et 199 personnes ont été accompagnées à la sortie de ces mêmes services.

A noter cette année une baisse du nombre d'accueils et de sorties et de fait des personnes hébergées expliquée notamment par des délais de prise en charge plus longs et des délais raccourcis entre les sorties et les entrées.

Les orientations sur les dispositifs HUDA/CADA et CPH sont prononcées par l'OFII Besançon via le DN@, le service agit uniquement sur la mise en indisponibilité éventuelle de certaines places, notamment pour motif de travaux, de sous-occupation ou encore de désinsectisation.

La remise en disponibilité des places est automatique à chaque sortie du dispositif national d'accueil. Le délai entre l'orientation et l'arrivée effective des personnes sur nos services influe donc sur les taux d'occupation.

Comme en 2024, seuls 3 logements sociaux, 2 situés à Vesoul et 1 à Saint-Loup ont été mobilisés par Habitat 70 sur l'année 2025 pour reloger 3 ménages bénéficiaires d'une protection internationale (deux familles et une personne isolée) à la sortie des services HUDA/CADA et CPH. A noter que ces 3 ménages étaient pris en charge par le CPH, aucun BPI sorti du CADA et de l'HUDA ne s'est installé en logement autonome en Haute-Saône.

Les orientations en CPH comme modalité de sortie du CADA pour les bénéficiaires d'une protection restent quasi dans les mêmes proportions qu'en 2024 : 54% cette année contre 50% en 2024 ont bénéficié, après demande auprès de l'OFII de Besançon d'une orientation en CPH dans la région BFC et principalement au CPH de Lure.

Concernant les modalités de sortie du CPH, davantage encore de résidents BPI ont privilégié cette année 2025 une solution individuelle, en mobilisant leur réseau amical/familial pour rejoindre de grandes agglomérations correspondant à leur projet d'installation. Malgré le dépôt de demandes de logement social auprès des bailleurs de ces villes, aucun logement n'est attribué dans les délais de prise en charge impartis du fait d'une tension locative importante.

Les profils accueillis

Le public demandeur d'asile et bénéficiaire d'une protection internationale de par l'exil, certains traumatismes vécus au pays et les désillusions lors du parcours d'insertion socio-professionnelle en France est en situation de vulnérabilité et de fragilité psychologique. La confrontation à la réalité génère une frustration, que certains résidents ne parviennent pas à gérer seuls, développant des comportements d'agressivité et/ou violents et nécessitant une intervention en interne ou d'acteurs du territoire.

L'année 2025 a été riche d'actions partenariales notamment avec la contractualisation de nouvelles conventions (gynécologie sans frontières - addictions France – CPAM). Le centre d'information du droit des femmes et des familles a mené de nombreuses séances de sensibilisation auprès du public féminin mais aussi masculin sur les trois sites géographiques du CPAI. Cette dynamique partenariale, en complément d'actions régulières des professionnels des services participe à la déconstruction des représentations de la société d'accueil et favorise ainsi l'adaptation puis l'intégration du public.

Cette année encore, le pourcentage du nombre de personnes isolées hébergées au CADA et sur l'HUDA a diminué. En CADA, il est passé de 64% en 2024 à 58% en 2025, on constate une baisse de la part de femmes isolées. Le pourcentage de familles hébergées a donc augmenté de 8 points : 34% en 2024 pour 42% en 2025. En HUDA, il est passé de 73% à 68,5%. Le CPH maintient son taux de personnes isolées hébergées de l'an dernier d'environ 80%.

L'hébergement et les équipements

Concernant les lieux d'hébergement, nous avons poursuivi l'organisation avec des visites mensuelles des logements et quotidienne des espaces collectifs sur le bâtiment de Lure.

Constatant régulièrement des comportements inadaptés du public accueilli dans l'entretien des lieux d'hébergement et face à la présence de blattes, il est indispensable de maintenir cette organisation. Entretien, réunions d'étages, d'appartement, "ateliers ménage", supports de communication, intervention d'entreprises sont autant de réponses apportées par l'ensemble des professionnels pour veiller à la tenue des lieux d'hébergement.

La rénovation des cuisines collectives fin 2024 a contribué à l'amélioration certaine des conditions d'hébergement et notamment à réduire la présence de nuisibles. Le matériel choisi, en inox, résistant, au design épuré est davantage adapté à la collectivité et aux problématiques rencontrées. Au quotidien, ce réagencement permet un nettoyage plus aisé. Au-delà du mobilier, l'ensemble des 8 cuisinières ont pu être renouvelées fin 2024 et courant 2025.

Depuis janvier 2025, les interventions d'Ecolab, entreprise de désinsectisation ont été intensifiées sur le bâtiment collectif. Jusqu'alors le traitement mensuel ne concernait que la moitié du bâtiment en alternance, depuis, l'ensemble du bâtiment est traité chaque mois. Fort est de constater les résultats de cette nouvelle organisation en complément des actions des professionnels précitées.

Par ailleurs, le plan pluriannuel de rénovation des lieux d'hébergement HUDA/CADA et CPH s'est poursuivi cette année : concernant l'hébergement diffus, un logement CADA et un logement HUDA situés à Vesoul ont été rénovés entre mars et avril 2025 ainsi qu'un logement CPH à Lure en septembre 2025.

L'AHSSEA est propriétaire du bâtiment collectif, sis 10 rue du Bourdieu à Lure depuis le 17/12/2025. Un plan pluriannuel d'investissement est en cours d'élaboration afin de mener les travaux nécessaires à réaliser : changement du ballon d'eau chaude, de la chaudière, rénovation de l'ensemble du réseau sanitaire encloisonnement des cages d'escaliers, changement des portes coupe-feu, enrobage des sols, travaux d'embellissement, aménagement de chambres communicantes.

En 2025, nous avons poursuivi l'externalisation des places CPH dans des logements diffus sur la ville de Lure, le service a travaillé en étroite collaboration avec Habitat 70 pour la location de 2 nouveaux logements de type 5 dans lesquels nous hébergeons pour l'un 4 femmes isolées et pour l'autre deux familles monoparentales en cohabitation.

Inspection et évaluations externes

Une inspection du service CADA a été programmée par la DDETSPP dans le cadre des articles L313-13 du CASF et du PRIICE 2025. L'objectif étant d'examiner les conditions d'accompagnement des personnes accueillies au CADA et vérifier si les conditions d'installation, d'organisation et de fonctionnement sont de nature à garantir leur santé, leur sécurité ou leur bien-être physique et moral.

Cette inspection a été menée les 15 et 16 mai 2025 par l'inspecteur de l'action sanitaire et sociale à la DREETS BFC et par l'inspectrice de l'action sanitaire et sociale à la DDETSPP Haute-Saône, accompagnés d'un agent contractuel à la DDETSPP et d'une attachée de l'administration de l'Etat à la DREETS.

En synthèse, la mission d'inspection a rapporté un déroulement très satisfaisant de ces deux journées avec la visite des bureaux, de l'hébergement collectif du site de Lure, d'hébergements diffus à Vesoul, des entretiens avec les professionnels, certains résidents et l'accès aux documents demandés.

Le fonctionnement du CADA est conforme à son autorisation, les conditions d'accompagnement sont considérées comme globalement satisfaisantes, l'accompagnement réalisé est considéré de qualité avec la mise en place des outils de la loi 2002-2.

Toutefois, différentes prescriptions et recommandations ont été formulées par la mission d'inspection notamment en lien avec la formalisation de la prise de poste récente de la Ddrectrice adjointe, le taux d'encadrement, la sécurité des personnes et les projets personnalisés. En retour, la direction a pu apporter des éléments dans la cadre d'une procédure contradictoire, des objectifs de travail ont été retenus et inclus dans la démarche d'amélioration continue de l'établissement, ils seront également une base à la négociation et mise en œuvre du prochain CPOM.

Les évaluations externes CADA / CPH se sont déroulées respectivement les 17, 18 novembre 2025 et les 19, 20, 21 novembre 2025, elles ont été réalisées par le cabinet AIR, prestataire retenu par l'association.

Avec un référentiel national unique, commun à l'ensemble des ESSMS, l'objectif de ce dispositif d'évaluation de la haute autorité de santé est de valoriser les démarches mises en œuvre par les ESSMS pour améliorer leur qualité d'accompagnement, dans le cadre d'une approche centrée sur la personne et dans le respect de ses droits. L'enjeu est d'inscrire les structures dans une perspective d'amélioration continue de la qualité, porteuse de sens pour les professionnels. Quatre valeurs fondamentales portées intimement liées à la qualité des pratiques d'accompagnement :

- le pouvoir d'agir de la personne,
- le respect des droits fondamentaux,
- l'approche inclusive des accompagnements,
- la réflexion éthique des professionnels.

L'évaluation se fonde sur 139 critères dits "standards" qui correspondent aux attendus de l'évaluation et 18 critères dits "impératifs" qui correspondent à des exigences qui, si elles ne sont pas satisfaites, impliquent la mise en place d'actions spécifiques dans la continuité immédiate de la visite d'évaluation.

Les évaluations se sont déroulées dans de très bonnes conditions. “L’implication et le professionnalisme dont font preuve les équipes et la gouvernance” ont été soulignés par les évaluateurs. “Leurs postures attentives et respectueuses, leurs engagements au quotidien contribuent à la qualité et à la cohérence de l’accompagnement proposé aux personnes accueillies”.

Les cotations obtenues pour le CPH :

- le chapitre I (accompagné traceur): 3,03/4
- le chapitre II (les professionnels): 3,06/4
- le chapitre III (l'établissement): 3.02/4.

Pour le CADA :

le chapitre I (accompagné traceur): 3,56/4

le chapitre II (les professionnels): 3,04/4 le chapitre III (l'établissement): 3,22/4

Les rapports finaux de ces deux évaluations externes, reçus en février 2026 nous ont amené à élaborer un plan d’action concernant certains critères impératifs, il a été transmis aux financeurs. Des objectifs de travail ont été définis ainsi que les échéances de leur mise en œuvre. Ils concernent les thématiques suivantes :

Le droit à l’image, le repérage des situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence de la part des professionnels envers les usagers, la procédure de recueil et de traitement des plaintes/réclamations, la procédure de recueil et de traitement des événements indésirables, le plan de continuité d’activité, les conditions d’hébergement.

Par ailleurs, un plan d’amélioration continue élargi concernant les critères standard sera construit premier semestre 2026. Les prochaines évaluations externes sont prévues dernier trimestre 2029.

En perspective 2026 : transformation des places HUDA en places CADA :

En octobre 2025, en lien avec un rapport de la Cour des comptes soulignant les limites du mode de financement par subvention des places HUDA, une sécurisation du parc a été impulsée sur l’ensemble du territoire national. Le plan national de transformation du parc HUDA en parc CADA est prévu sur 3 ans de 2026 à 2028.

Concernant les places HUDA – AHSSEA, a été relayé à la DRETTS notre positionnement quant au calendrier et modalités souhaités à savoir la bascule de l’entièreté des 30 places HUDA en places CADA dès 2026.

Un nouveau décret n° 2026-1 du 3 janvier 2026 relatif aux conventions conclues entre l’état et les CADA a été publié au JO du 04/01/26 un nouveau modèle type de convention, indiquant l’ensemble des informations devant apparaître, telles que les missions assurées par la structure mais également les moyens d’encadrement. L’arrêté du 19/06/2019 relatif au cahier des charges des CADA devrait également être modifié courant 2026.

LE POINT HABITAT JEUNES



1. La mission

Le PHAJ est une résidence sociale et un foyer de jeunes travailleurs implanté sur 3 sites :

- un site situé 19, rue Marcel Rozard à Frotey-lès-Vesoul avec 3 bâtiments, qui a une capacité d'accueil de 80 places
- un site situé au relais 19, rue de la Vaugine à Pusey composé de 2 bâtiments, qui a une capacité d'accueil de 77 places
- un site situé au boulevard des alliés à Vesoul et qui a une capacité de 5 places.

A compter du 1er janvier 2026, le bâtiment 2 de Frotey Les Vesoul et le site du boulevard des alliés seront inoccupés, pour une période de 18 mois environ

La répartition des places, en lien avec la CAF est de la façon suivante : 122 places de résidence sociale dont 70 places en foyer de jeunes travailleurs. A cela, le point habitat jeunes possède également 27 places "autre dispositif" (SAFED/DIJ/GH70) permettant d'accueillir une autre typologie de public conventionné ou non.

C'est au total, 149 places que le PHAJ gère au quotidien sur trois sites positionnés stratégiquement sur Vesoul et son agglomération, permettant ainsi de proposer une offre locative hétéroclite et adaptée aux divers publics présents sur notre territoire.

Le taux d'indisponibilité 2025 des logements FJT et résidence sociale est de 17% (logement en travaux ou non louables). En considérant ce taux d'indisponibilité, le taux d'occupation 2025 des logements FJT et résidence sociale est de 87%.

En plus de son offre d'hébergement, le PHAJ loue des salles de réunion. Trois salles de réunion, à capacité variable, dont la plus grande est équipée d'un vidéoprojecteur et d'une sono, sont implantées sur le site de Frotey Les Vesoul

2. Les dispositifs accueillis

D'autres dispositifs de l'AHSSEA ont hébergé durant l'année 2025 leur bénéficiaire au sein de la structure du PHAJ :

- le SAJES avec un maximum de 26 places
- le DIJ avec 10 places
- le SAFED avec 5 places.

3.L'appel à projet contrat engagement jeunes – jeunes en rupture (CEJ-JR)

En septembre 2023, nous avons répondu à second appel à projet "CEJ-JR" vague 2, afin de demander des financements complémentaires. Nous avons ainsi obtenu le financement de 0.5 ETP supplémentaire de travailleur social soit un total de 2 ETP, le financement d'un partenariat avec le BE4WORK, et la prolongation du dispositif sur l'année 2025.

L'année 2025 a été une période de transition avec la fin de l'appel à projet CEJ-JR et le lancement de l'AMI O2R. Compte tenu des contraintes budgétaires fixées par notre financeur, l'équipe, composé de deux travailleurs sociaux en temps plein, a été la même pour les deux dispositifs.

Durant ces trois dernières années, c'est environ 80 jeunes qui ont été repéré et accompagné par le dispositif CEJ-JR, officialisant 40 signatures de contrat engagement jeunes et surtout la valorisation de 33 sorties positives.

4.L'appel à manifestation d'intérêt offre de repérage et de remobilisation

L'AHSSEA, a répondu durant le dernier trimestre 2024 à l'AMI "offre de repérage et de remobilisation" pour le département de la Haute Saône. Sa candidature a été retenue pour les périodes 2025-2027.

L'objectif est de repérer et accompagner un public de 26 à 67 ans, éloigné du service public de l'emploi, et qui cumulent certaines difficultés au niveau du logement, de la mobilité et de la santé mentale.

L'année 2025 a été la phase de lancement et d'appropriation de l'appel à manifestation d'intérêt O2R. "L' allée vers" auprès du public et de nos partenaires a été le mot d'ordre durant cette période dans le but de faire connaître ce nouveau dispositif et le rendre visible. Seulement 10 personnes aux freins multiples ont pu bénéficier de cet accompagnement et ainsi entrevoir de nouveaux horizons professionnels.

5.Le dispositif d'intervention sociale de rue

Le DISR dispositif d'intervention sociale de rue, rattaché au PHAJ en 2023, porte la mission spécifique d'intervenir auprès d'un public vulnérable se trouvant dans des difficultés importantes, notamment liées à l'absence de logement et/ou de ressources suffisantes.

Cette intervention s'effectue sur Vesoul et son agglomération. En 2025, avec le renfort d'une travailleuse sociale, le champ d'intervention s'est élargi sur le département pour des situations diagnostiquées comme complexes et dont le DISR a obtenu une légitimité d'intervention.

Le mode d'intervention est "d'aller-vers" à la rencontre de ce public, de créer suffisamment de liens pour permettre éventuellement, l'émergence d'une demande en vue de créer une porte vers un mieux-être de la personne et davantage d'inclusion dans la société.

Durant l'année 2025, le "aller vers" de nos travailleurs sociaux a permis de rencontrer 79 nouvelles personnes en précarité ou en situation de marginalité originaire en majorité de l'agglomération de Vesoul ou du département, 57 personnes ont été accompagnées dans leurs démarches en lien avec leurs freins sociaux (santé, administratifs, logement, emploi, parentalité) dont certains depuis 3 ans.

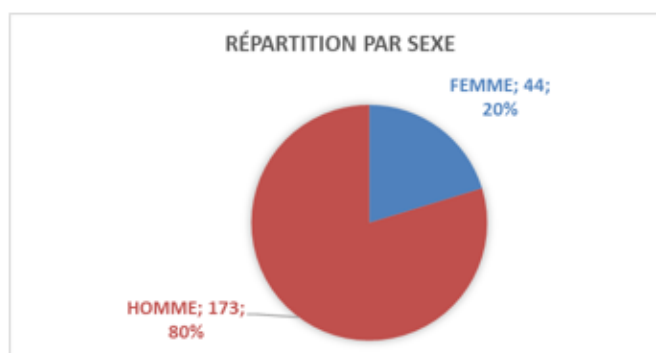
6. Les personnes accueillies et accompagnées

En 2025, le PHAJ comptabilise au total 217 séjours sur l'ensemble des places disponibles. 90 personnes sont entrées et 113 personnes sont sorties sur l'année.

Répartition par type de séjour

caractéristique de séjour	Nb	%
FJT	100	46%
RESIDENCE SOCIALE	69	32%
AUTRES ORGANISMES	30	14%
DISPOSITIFS	18	8%
TOTAL	217	100%

Répartition par sexe



Répartition par âge

Tranche d'âge	Nb	%
Moins de 16 ans	5	2%
16 à 17 ans	36	17%
18 à 19 ans	54	25%
20 à 21 ans	33	15%
22 à 23 ans	17	8%
24 à 25 ans	12	6%
26 à 30 ans	23	11%
Plus de 30 ans	37	17%
TOTAL	217	100%

La très grande majorité du public est âgé de 18 à 25 ans à l'entrée au PHAJ. Cependant, la diminution de notre agrément FJT au profit de la Résidence Sociale nous permet d'accueillir des personnes de plus de 25 ans rencontrant des difficultés passagères d'ordre sociales ou financières.

La moyenne d'âge des résidents du PHAJ au 31/12/2025 est de 30 ans, elle est de 21 ans pour les résidents séjournant en FJT.

Durée moyenne des séjours

101 résidents sont sortis des effectifs du PHAJ (hors dispositifs) en 2025. La durée moyenne de séjour est de 404 jours, soit 1 an et 1 mois environ. Presque la moitié des durées de séjour dépasse les 1 ans.

Durée	Nb de résidents	%
Moins d'un mois	4	4%
1 mois à 3 mois	13	13%
3 à 6 mois	11	11%
6 mois à 1 an	28	28%
Plus de 1 an	45	45%
TOTAL	101	100%

Répartition par situation professionnelle

catégorie socio-professionnelle	Nb	%
Etudiant ou scolaire	67	31%
Demandeur d'emploi	49	23%
Formation professionnelle	31	14%
En emploi (CDD, CDI, Intérim, contrat aidé)	27	12%
Apprenti ou en formation par alternance	15	7%
Sans activité	3	1%
Non connu	25	12%
TOTAL	217	100%

30% des résidents sont étudiants, près d'un quart sont demandeur d'emploi, 21% sont en formation professionnelle (alternante ou pas), 12% sont en emploi et 7% sont apprentis ou en formation par alternance.

72% des jeunes entrées en FJT en 2025 relèvent du public cible FJT selon les critères définis par la CAF. 42% des résidents "FJT et résidence sociale" arrivés en 2025 étaient sans domicile avant leur admission et 37,6% des résidents "FJT et résidence sociale" sortis en 2025 ont obtenu un logement autonome à leur sortie.

7. Les ressources humaines

Une direction unique assure la gestion du PHAJ et des différents dispositifs qui s'y rattachent. Au 31/12/2025, le PHAJ comprend 10.9 ETP pour 13 personnes physiques (dont 3 personnes en CDD).

Les faits marquants de l'année 2025

- l'arrivée de la nouvelle "référente gestion locative" du PHAJ en mars,
- lancement de à l'appel à manifestations d'intérêt "O2R" pour 25025-2027 avec l'arrivée d'un nouveau collaborateur sur le dispositif.
- fermeture du bâtiment II du site de Frotoy Les Vesoul au 31 décembre pour réhabilitation
- 80 ans de l'AHSSEA avec la participation de l'équipe du PHAJ
- demande et attribution d'une subvention du FSE+ dans le cadre de la distribution d'aide matériel aux plus démunis.

1. Une année structurante pour le territoire et pour cap emploi 70

L'année 2025 marque une étape décisive dans la transformation du service public de l'emploi avec la mise en œuvre opérationnelle de la loi pour le plein emploi. Cap emploi 70 s'est pleinement inscrit dans cette dynamique territoriale, en jouant un rôle actif dans la mise en place des comités locaux pour l'emploi (CLPE) sur les trois arrondissements du département : Vesoul, Gray et Lure/Luxeuil/Héricourt.

Cette nouvelle gouvernance territoriale a permis :

- une participation renforcée de cap emploi à l'analyse des besoins locaux ;
- une articulation plus fluide entre opérateurs ;
- une visibilité accrue auprès des élus et partenaires économiques.

2025 a également été marquée par le déploiement des task force entreprises (TFE), qui ont structuré l'action conjointe des acteurs du RPE autour de l'attractivité, du recrutement inclusif et de la mise en relation candidats/employeurs. L'équipe de cap emploi 70 a été mobilisée à toutes les étapes : sourcing, identification d'employeurs, animation et pilotage opérationnel. Plusieurs actions fortes ont rythmé l'année :

- after work Luxeuil (juin),
- after work Lure (octobre),
- forum ensemble vers l'emploi à Gray (septembre),
- interventions dans les conseils communautaires pour présenter l'offre du RPE.

Au-delà de son rôle institutionnel, Cap emploi a piloté une dynamique de coopération départementale entre les ESAT et le service public de l'emploi, avec la signature d'une convention structurante et l'organisation d'une rencontre départementale réunissant SPE, ESAT et MDPH.

Cette mobilisation a renforcé les liens opérationnels, établi des repères communs et amélioré l'articulation entre les acteurs, au bénéfice des travailleurs d'ESAT souhaitant évoluer vers le milieu ordinaire de travail.

2. Une activité opérationnelle riche, visible et impactante

2.1. Renforcement de l'accompagnement vers l'emploi

Les résultats 2025 sont globalement très satisfaisants, avec 4 indicateurs sur 6 atteints, notamment :

- **TAEH (accès à l'emploi)** : 98,7 % de l'objectif,
- **TPOH (pouvoir des offres)** : 107,8 %,
- **DELDH (DEBOE longue durée)** : **170,8 %**,
- **Satisfaction DEBOE** : 103,1 %.

Deux indicateurs, bien que légèrement sous la cible (96 %), restent proches d'être atteints et constituent des axes d'amélioration réalistes autour :

de l'intensité de la dynamique d'accompagnement,
de la sécurisation des sorties de formation à visée emploi direct.

Les volumes d'activité témoignent d'une forte mobilisation :

- **1 000 DEBOE accompagnés en moyenne chaque mois,**
- **1 412 Déclaration préalable à l'Embauche (DPAE),**
- **217 entrées en formation,**
- **409 prestations France Travail,**
- **4409 heures d'immersions professionnelles mobilisées.**

2.2. Maintien dans l'emploi et transition professionnelle

2025 confirme une progression qualitative importante malgré un contexte encore fragilisé par les difficultés persistantes des services de santé au travail.

L'activité se distingue par :

- **235 signalements ouverts** (hausse significative grâce à une meilleure visibilité),
- **165 personnes accompagnées,**
- **92 maintiens réalisés (100 % de réussite),**
- **un doublement des maintiens en emploi réussis** par rapport à 2024.

La première source de signalements provient désormais des salariés et agents, notamment grâce aux nouvelles vidéos de communication, qui ont permis une meilleure compréhension des risques d'inaptitude et des solutions mobilisables, favorisant des sollicitations plus précoces.

L'année révèle également :

- une faible mobilisation du secteur public,
- une augmentation de la qualité des orientations en maintien en emploi,
- une meilleure articulation avec la Carsat et la MDPH.

2.3. Une SEEPH 2025 riche en initiatives

La SEEPH a donné lieu à une série d'événements tout au long du mois de novembre, entièrement conçus, pilotés et animés par Cap emploi 70 :

- matinale “handicap & formation” à l’AFPA,
- parcours “En route vers l’emploi” à Villersexel,
- ateliers, visites d’entreprises, DuoDay départemental,
- matinale RPE à Luxeuil réunissant 50 participants.

Cette semaine d’actions démontre la capacité de l’équipe à mobiliser les acteurs, valoriser l’inclusion et renforcer les partenariats opérationnels.

3. Profils accompagnés : des publics fragilisés mais engagés

3.1. Axe 1 – Vers l’emploi

Le public DEBOE se caractérise par :

- **55 % de femmes,**
- **48 % de plus de 50 ans,**
- **Seulement 5 % de moins de 25 ans,**
- **67 % avec un niveau infra-bac.**

Ces éléments confirment un public fragilisé, souvent marqué par l’usure professionnelle, des reconversions nécessaires et des besoins de montée en compétences dans un contexte où l’accès à la formation devient plus complexe en raison des restrictions budgétaires.

3.2. Axe 2 – Maintien dans l’emploi

Le public accompagné en maintien en emploi 2025 se compose de :

- **66 % de femmes,**
- **81 % employés/ouvriers,**
- **64 % de déficiences motrices,**
- **51 % de plus de 50 ans,**
- **86 % de petites entreprises (< 50 salariés).**

es chiffres confirment l’enjeu central : anticiper les risques d’inaptitude dans les TPE/PME, là où les marges de manœuvre sont plus limitées.

4. Un service structuré, stable et engagé

En 2025, Cap emploi 70 compte 10,10 ETP, dont :

- 7,23 ETP dédiés à l’axe 1,
- 2,87 ETP dédiés à l’axe 2.

L’équipe est restée stable en 2025. Un arrêt de longue durée a débuté en novembre 2025 pour une durée estimée de six mois, et a été remplacé dès janvier 2026, garantissant la continuité du service.

L’année a également été marquée par une mobilisation collective autour de l’évaluation conventionnelle, aboutissant au dépôt complet des éléments attendus, première étape vers l’audit 2027.

5. Événements : inclusion, immersion, mobilisation

Deux temps forts ont marqué l'année :

Forum Inclusif & Immersion – 4 décembre 2025

- 162 participants le matin (handisport / employeurs),
- 350 visiteurs au Forum Immersion,
- 49 stands,
- 95 % de satisfaction des participants.

Matinale Handicap & Emploi à Luxeuil

- plus de 50 participants,
- ateliers, témoignages et dispositifs d'accompagnement,
- renforcement des liens entre acteurs du territoire.

Ces actions témoignent de la capacité de Cap emploi à mobiliser largement, créer de la valeur collective et porter un discours inclusif fort sur le territoire.

Conclusion

L'année 2025 a confirmé le rôle central de Cap emploi 70 dans la dynamique territoriale de l'inclusion et du retour à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Grâce à une équipe engagée, des partenariats consolidés et une communication modernisée, le service a su :

sécuriser davantage de parcours,
améliorer la qualité des orientations,
renforcer la prévention de la désinsertion professionnelle,
consolider son ancrage dans le RPE,
et accroître sa visibilité auprès des employeurs et du public.

L'ambition pour 2026 est claire : anticiper plus tôt et continuer d'innover pour que chaque personne en situation de handicap trouve durablement sa place dans le monde du travail.

AHSSEA "LE CHATEAU"

Rue Marcel Rozard

70000 Frotey-Lès-Vesoul

03 84 97 14 50

REJOIGNEZ-NOUS

